

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Le mardi 12 novembre 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. GOSSAIN, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont partis en cours de séance :
M. PERIFAN au vœu VI72024049

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BERTHAULT donne pouvoir à Mme BOUGERET,
Mme BESSIS donne pouvoir à Mme ROUAH,
Mme DUMAS donne pouvoir à M. PECHENARD,
Mme MAMAN donne pouvoir à M. DASSIE,
Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL,
Mme SERFATI donne pouvoir à Mme MORANDIERE,
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY,
Mme TOURY donne pouvoir à M. LEDRAN.

Excusés:
Mme ASSOULINE,
M. BOHBOT,
Mme KOBON-MONNET.

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (25 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

172024023 Adoption de la procédure d'urgence

172024024 Désignation du secrétaire de séance

172024025 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 24 septembre 2024

2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

VI72024052 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

VI72024054 Vœu relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

VI72024055 Vœu relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

VI72024056 Vœu relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans Paris - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

VI72024062 Vœu relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique- Rattaché à la délibération 2024 DU 142

VI72024063 Vœu relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

172024026 Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2025

2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

VI72024059 Vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement - Rattaché à la délibération 2024 DTEC 1

2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)

2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

2024 DDCT 177 Subventions (11700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 17)

2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13e arrondissement (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). Dispositif ELIAHS (13e,17e,18e,19e,20e)

2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets

2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

2024 DLH 233- Communication sans vote-Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°18

2024 DLH 267 Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen Paris 17e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

2024 DLH 301 Association TURBULENCES - 12 Boulevard de Reims - 17e – signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance

2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025

2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)

2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

2024 DFPE 149 Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €)

VI72024057 Vœu relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non-adapté à leurs besoins pour les bailleurs de la Ville de Paris

VI72024058 Vœu relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires

VI72024060 Vœu relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements

VI72024061 Vœu relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris

VI72024049 Vœu relatif à régulation de l'espace public

VI72024050 Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris

VI72024051 Vœu relatif au dispositif Paris Familles

DÉLIBÉRATION N° 17-24-189

OBJET : 172024023 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Merci, nous allons débiter ce conseil d'arrondissement par l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 06 novembre 2024 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 06 novembre 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 08 novembre 2024 ;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre portant sur l'adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025 (172024026) ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 07 novembre 2024 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-190

OBJET : 172024024 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Paul HATTE est désigné. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 06 novembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-191

OBJET : 172024025 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 24 septembre 2024

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'approbation du procès-verbal de la dernière séance de notre conseil d'arrondissement, le 24 septembre dernier. Y a-t-il des observations ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 06 novembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-192

OBJET : 2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

M. BOULARD : Nous entamons donc l'examen des délibérations et vœux rattachés à ce conseil ce soir par la DU 142. Il s'agit de la révision du plan local d'urbanisme, une opportunité essentielle, unique pour notre ville de s'adapter aux grands défis de notre temps. Le PLU de la Ville de Paris n'avait pas été revu depuis 2006, une mise à jour s'imposait donc. Nous nous devons aujourd'hui de répondre à des défis, dont nous n'avions pas conscience avant, le changement et le réchauffement climatique dont il sera également question plus tard avec l'examen du plan climat, le développement de nouveaux usages, notamment commerciaux, une réflexion autour de l'avenir du périurbain,

devenue nécessaire, la prégnance, toujours plus importante, de l'accès au logement. Il s'agissait également d'inscrire dans le marbre la préservation de notre patrimoine. Bref, tout ce qui interroge notre rapport à la ville et qui fait aussi son identité, ainsi que le visage que nous voulons lui donner pour les décennies à venir. C'est cela le sens de la révision du plan local d'urbanisme, dit bioclimatique.

Une fois que nous avons dit cela, force est de constater que notre tâche d'élus locaux et de l'opposition n'est pas moindre, tant le bilan de l'exécutif parisien et sa vision pour les prochaines années requièrent de notre part une vigilance constante et critique, alerte. Mais nous la voulons constructive, rassurez-vous, car nous voulons préserver le patrimoine parisien, notamment faubourien qui se trouve régulièrement menacé. C'est le sens du vœu 63 que nous allons présenter et qui vise à poursuivre le recensement de ce patrimoine en incluant, dans les protections de ville de Paris, des adresses remarquables. Certaines ont été retenues dans les échanges et la concertation avec les mairies d'arrondissement, mais pas toutes.

Nous voulons aussi encourager l'activité économique de notre capitale et son attractivité, en réfléchissant par exemple à des zones d'implantation privilégiées, le long du périphérique, là où les nuisances sont moindres pour les habitants, c'est le vœu 62 que Madame KUSTER présentera ce soir. Pour garantir l'attractivité économique parisienne, nous portons également le vœu 54 relatif à la servitude de mixité fonctionnelle, imposée dans le PLU-B que nous avons déjà dénoncée. C'est aussi la demande que nous faisons avec le vœu 55, en demandant la suppression des emplacements réservés qui, vous le savez, engendrent une dévaluation notable de ces immeubles. Nous avons été entendus sur le dépastillage, notamment, du collège Saint-Michel des Batignolles. Cependant il y a d'autres adresses et des incongruités qui persistent dans ce qui est proposé au vote du conseil de Paris et qui est soumis ici au conseil d'arrondissement.

Nous voulons aussi naturellement améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens en encourageant l'installation de nouveaux équipements de proximité. C'est le sens du vœu 52 qui sera défendu par Madame BOUGERET, en créant également de nouveaux espaces verts, en maintenant des espaces de respiration contre le tout urbanisé et bâti, vœu qui sera présenté par Monsieur LEDRAN.

Nous voulons permettre aux habitants de se sentir bien, aux familles de rester, à tous les habitants de se projeter dans notre ville pour les dix prochaines années en favorisant un accès au logement et à la propriété, en préservant le droit à la propriété privée, mis à mal par les pastillages intempestifs de la Maire de Paris et de sa majorité. Certes, la consultation qui a eu lieu pendant plus d'un et demi a permis de corriger, à notre demande, et partiellement, certains aspects qui nous paraissaient les plus problématiques. Permettez-moi de remercier Danièle ROUSSEAU, une habitante, conseillère technique bénévole, qui nous a permis d'identifier, pendant plusieurs mois, de nombreuses adresses remarquables qui n'étaient pas protégées, notamment dans le quartier de la plaine de Monceaux. Je tiens aussi à remercier mes collaborateurs, Bruno CHAVANNES et Léa BILBOT, qui ont travaillé en lien avec le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE et la direction de l'urbanisme. Il reste encore quelques détails que nous ne négligeons pas et que nous nous faisons fort de soumettre à l'exécutif par le biais de 7 vœux rattachés, que je vous propose d'examiner et de voter avant de voter le plan local d'urbanisme. Je vous remercie. Y a-t-il des interventions à ce stade sur le PLU ? Souhaitez-vous que nous enchaînions sur la présentation des vœux rattachés ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123- 1 et suivants et R. 123- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121- 29, L. 2131- 1, L. 2131- 2, L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104- 1, L. 133- 1, L. 153- 8, L. 153- 11 à L. 153- 23 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé par la délibération 2006 DU 108 en date des 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu les éléments portés à la connaissance de la Ville par le préfet de Paris, préfet de la Région Île-de-France en juin 2021 et complétés par deux mises à jour en mars 2022 et août 2022 ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération 2023 DU 33 en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU en cours de révision ;

Vu les saisines des personnes publiques en date des 15 et 16 juin 2023 et du 17 juillet 2023 ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et par les personnes publiques ayant demandé à être consultées ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 15 septembre 2023 puis le mémoire en réponse de la Ville de Paris à cet avis délibéré ;

Vu les procès-verbaux des séances de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) du 13 septembre 2023 et du 17 octobre 2024 ;

Vu les arrêtés en date des 15 novembre 2023 et 4 janvier 2024 par lesquels Madame la Maire de Paris a fixé les modalités de l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024 et les contributions qui y ont été déposées ;

Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête en date du 9 juillet 2024 ;

Vu les modifications apportées au projet pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques et lors de l'enquête publique ;

Vu le projet de PLU, figurant en annexe I à la présente délibération ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme répond aux objectifs poursuivis définis dans la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'enquête, assorti d'une réserve et de vingt recommandations ;

Considérant que la réserve formulée par la commission d'enquête a été levée ;

Considérant que le dossier a été modifié pour tenir compte des recommandations formulées par la commission d'enquête sur le projet arrêté, ainsi que des avis rendus et des observations du public ;

Considérant que les modifications apportées au projet, telles que mentionnées dans les annexes à la présente délibération, ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme arrêté ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité avis favorable est donné au projet 2024 DU 142

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 26

DÉLIBÉRATION N° 17-24-193

OBJET: V172024052 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

M. BOULARD : Nous allons pour poursuivre avec le vœu 52 rattaché à cette délibération sur la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce vœu vise à favoriser la création d'équipements publics dans chaque nouveau programme de logements ou de bureaux porté par la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement. Nous le savons, l'un ne va pas sans l'autre. De nouvelles habitations, de nouveaux bureaux engendrent de nouveaux besoins en équipements publics, qu'ils soient de nature culturelle, sportive, scolaire ou autre. Nous manquons d'équipements publics dans certains quartiers à Paris, du fait de la rareté du foncier disponible. L'objectif de ce vœu est de faire systématiquement une étude de faisabilité. Cela ne veut pas dire que ce soit toujours possible, mais cela permettrait de réaliser une étude de faisabilité d'un équipement public de petite enfance, sportif ou culturel pour chaque nouveau programme de logements ou de bureaux dans les zones déficitaires en relation avec la mairie d'arrondissement.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire, nous voterons favorablement ce vœu qui va dans le bon sens. Essayons de le faire quand c'est possible. Nous manquons d'équipements, notamment concernant la petite enfance, dans certains quartiers du 17^{ème}, et pas que. Si nous pouvons le faire, faisons-le.

M. LAVAUD : Je voterai favorablement également.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant que la création de logements et/ou de bureaux implique la création des équipements publics nécessaires à l'activité et la vie quotidienne du quartier ;

Considérant le déficit d'équipements publics à Paris, lié notamment à la rareté du foncier disponible ;

Considérant que la création d'établissements d'accueil de la petite enfance, comme d'équipements sportifs et culturels est donc indispensable pour accompagner l'arrivée des nouveaux habitants et travailleurs ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret et les élus de la majorité du 17^e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Impose une étude de faisabilité de l'implantation d'un équipement public de petite enfance, sportif ou culturel pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux, dans les zones déficitaires, et en lien avec le Maire d'arrondissement sur la base d'un état des lieux objectif de l'existant.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024052

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-194

V172024053 Vœu relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un vœu relatif au classement de la Petite Ceinture en zone urbaine verte que nous vous présentons avec Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement. Nous sommes partis du constat selon lequel, d'après la MIE, la mission d'information et d'évaluation du conseil de Paris, les Parisiens ne disposent que de 3,2 mètres carrés par habitant d'espace végétalisé accessible au public. En partant de là, la Petite Ceinture concentre nombre d'îlots de fraîcheur et un véritable réservoir de biodiversité. Si nous prenons le tome 1 du règlement du plan local d'urbanisme bioclimatique, la définition d'une zone urbaine verte est la suivante :

« Elle regroupe des espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation créative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens. »

À partir de là, la vocation récréative des espaces de la Petite Ceinture n'est plus à prouver. Elle est dédiée aux loisirs, à la culture, à la promenade, à des activités sportives, à l'agriculture urbaine. Cette Petite Ceinture est une zone urbaine verte, elle créerait une promenade continue le long des 32 kilomètres de cette Petite Ceinture aménagée pour en faire un grand espace vert parisien. Nous vous proposons donc de classer la Petite Ceinture en zone urbaine verte, dont ses talus, afin de préserver la faune et la flore.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Avez-vous des explications de vote ?

M. DUMESNIL : Effectivement, cette Petite Ceinture ferroviaire est une respiration dans la ville qu'il faut absolument protéger de toute urbanisation possible et imaginable, et notamment les talus, qui peuvent parfois donner des envies à certains. Il faut protéger cette Petite Ceinture et les talus pour le climat et pour la biodiversité. C'est une excellente démarche et nous voterons pour.

M. LAVAUD : Je voterai favorablement.

M. BOULARD : Avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des interventions sur les vœux ou le plan local d'urbanisme bioclimatique ?

M. LAVAUD : Nous n'avons pas examiné tous les vœux rattachés.

M. BOULARD : Je les ai présentés dans le chapitre introductif, et nous n'allons pas tous les présenter dans le détail pour raccourcir. Peut-être voudriez-vous intervenir sur un vœu en particulier ?

M. LAVAUD : Non, je n'ai pas d'intervention particulière à faire et je vais voter favorablement à tous ces vœux et pour le PLU. Il est cependant dommage que nous ne puissions pas voter sous condition. J'aurais voulu voter le PLU sous condition que ces vœux soient acceptés.

M. DUMESNIL : Comment votons-nous les vœux ?

M. BOULARD : Nous allons proposer le vote sur le PLU, mais aussi sur les vœux rattachés. La majorité d'arrondissement d'abstiendra, sous réserve que les vœux soient votés et adoptés au conseil de Paris.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Christophe Ledran, Hugues Charpentier et les élus de la Majorité d'arrondissement ;

Considérant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe et qu'elle est aussi l'une des plus minérales ;

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris, « Paris à 50 °C », qui indique que les Parisiens ne disposent que de 3,2 m2 par habitant d'espaces végétalisés accessibles au public ;

Considérant que la Petite Ceinture concentre de nombreux îlots de fraîcheur et un véritable réservoir de biodiversité (plus de quatre-cents espèces végétales et cent espèces animales y ont été recensées) dans un milieu urbain dense ;

Considérant le Tome 1 du Règlement du plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris qui indique que « la zone urbaine verte (UV) regroupe des espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens » ;

Considérant la vocation récréative des espaces de la Petite Ceinture, dédiés aux loisirs, à la culture, à la promenade et aux activités sportives, à l'agriculture urbaine ;

Considérant que le classement de la Petite Ceinture en zone urbaine verte permettrait, à terme, la création d'une promenade continue le long des 32 km et d'en faire le plus grand espace vert de Paris ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Christophe Ledran, Hugues Charpentier et les élus de la Majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Classe la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte, dont ses talus, afin de préserver la faune et la flore/

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024053

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-195

OBJET : V172024054 Vœu relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'instauration d'une servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique ;

Considérant que cette servitude impose aux propriétaires d'immeubles de 4 500 m² et plus, la création de 11 % de logements publics dans leur immeuble dès lors qu'ils introduisent une autorisation d'urbanisme ;

Considérant que la servitude de mixité fonctionnelle n'est pas assortie d'une compensation, à l'instar de ce qui existe avec le pastillage par ailleurs avec le droit de délaissement ;

Considérant que toute atteinte au droit de propriété doit s'accompagner d'une contrepartie, a fortiori lorsque cette atteinte a un fort impact économique sur le bien ;

Considérant que cette nouvelle servitude pourrait engendrer une dévaluation des biens concernés, estimés entre 30 % et 70 % de leur valeur ;

Considérant que la politique de servitude de mixité fonctionnelle est contre-productive et risque de décourager les acteurs privés à engager des travaux de rénovation de leurs biens, pourtant essentiels ;

Considérant les réserves émises par la commission d'enquête sur la servitude de mixité fonctionnelle, notamment en matière de restructuration lourde et de droits de commercialité ;

Geoffroy Boulard et les élus du groupe Union Capitale émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Renonce à sa politique de servitude de mixité fonctionnelle, qui va peser trop fortement sur les acteurs économiques de la capitale ;
- Mentionne au titre de ses orientations l'objectif d'accompagner les acteurs privés qui le souhaitent dans la transformation de leurs immeubles d'activités ou de bureaux, pour développer des programmes mixtes lorsque cela est faisable et a pour effet de préserver ou d'améliorer la mixité sociale ou fonctionnelle ;
- Crée, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, une contrepartie à l'accompagnement de mixité fonctionnelle, permettant aux propriétaires qui souhaitent développer des programmes mixtes sur leur propriété, d'augmenter la surface de plancher quand cela est possible au regard du bâti, du règlement des hauteurs et de l'environnement aux alentours.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024054

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-196

OBJET : V172024055 Vœu relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'objectif affiché par la Maire de Paris d'atteindre 40 % de logements publics d'ici 2035, impliquant des servitudes de mixité sociale via le pastillage d'immeubles privés ;

Considérant que cette politique de pastillage entraînera une dévaluation des biens immobiliers concernés ;

Considérant que cette politique de pastillage découragera les propriétaires dans leurs projets de rénovation ;

Considérant que cette politique de pastillage constituera une forme de préemption déguisée, posant des questions sur le respect du droit de propriété privée ;

Considérant que cette pratique, assimilable à une préemption déguisée, pourrait représenter une atteinte au droit de propriété privée, protégé par la Constitution ;

Considérant que la priorité de la Ville devrait se concentrer sur la réduction de la vacance des logements et des bureaux, la rénovation du parc social et la lutte contre l'insalubrité ;

Considérant que la Ville de Paris pourrait atteindre ses objectifs de mixité sociale autrement, notamment par le biais de l'accès sociale à la propriété, favorisant une mixité durable et un parcours résidentiel évolutif pour les locataires du parc social ;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- renonce au pastillage des immeubles privés du 17^e arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique ;
- mène des consultations plus approfondies auprès des propriétaires privés concernés avant l'adoption de telles mesures ;
- privilégie des solutions alternatives pour améliorer la mixité sociale, tout en préservant les droits des propriétaires et en soutenant la vitalité du marché immobilier parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024055

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-197

OBJET : V172024056 Vœu relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans Paris - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe et qu'elle est aussi l'une des plus minérales ;

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris, « Paris à 50 °C », qui indique que les Parisiens ne disposent que de 3,2 m² par habitant d'espaces végétalisés accessibles au public ;

Considérant que certaines voies ferrées constituent un espace disponible pour la végétalisation de la capitale et le développement d'îlots de fraîcheur ;

Considérant les différents projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans le 8e, le 17e et le 18e ;

Considérant l'intérêt de ces projets en matière de lutte contre les nuisances sonores, puisqu'ils contribueraient très largement à la résorption des points noirs du bruit ;

Considérant que la programmation et le financement de telles opérations restent à définir ;

Considérant qu'il est nécessaire de consulter l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels potentiels, en premier lieu la SNCF, qui exploite une partie des voies ferrées concernées par les projets d'espaces verts ;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- En partenariat avec la SNCF, procède à une étude du potentiel de couverture des voies ferrées dans Paris, afin d'évaluer ensuite la faisabilité technique et financière de projets d'espaces verts en surplomb de ces voies.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024056

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-198

OBJET : V172024062 Vœu relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique-Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Mme KUSTER : Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, au nom de toute l'équipe municipale, pour votre investissement sur le devenir de notre plan local d'urbanisme qui est un outil indispensable et majeur sur le devenir de notre arrondissement, bien sûr, mais aussi de Paris. Je voudrais ici aussi saluer le travail qui a été fait en collaboration avec les équipes, les équipes de la Maire de Paris et l'administration parisienne.

Ce sujet est un sujet majeur. Il n'est pas facile d'accès obligatoirement. Il demande beaucoup d'attention, beaucoup de précision. Aujourd'hui, vous m'avez demandé, Monsieur le Maire, d'intervenir sur un sujet particulier qui est sur l'inconstructibilité des abords du périphérique. J'aurais pu intervenir sur d'autres sujets, tant je sais, en tant qu'ancienne maire du 17^e combien le PLU peut nous impacter, non seulement dans les règles d'urbanisme, mais aussi dans la vie au quotidien. Nous allons engager à nouveau la possibilité, pour vous Monsieur le Maire, mais également pour la Maire de Paris également, de pouvoir dresser le nouveau paysage, autant urbanistique que social de la ville de Paris, puisqu'en fonction de ce PLU l'évolution de Paris ne sera pas exactement la même.

Ce vœu nous rappelle la nécessité qui pourrait être donnée d'aller au-delà de cette inconstructibilité aux abords du périphérique de cette bande de 20 mètres. Monsieur le Maire vous avez été appelé à pouvoir vous prononcer sur les abords de ce périphérique, plutôt au nord de l'arrondissement, vers la porte Pouchet, où il y avait des projets avec la ville de Clichy, puisque nous sommes au-delà du périphérique, sur la rue Floréal, avec un espace qui n'a pas la possibilité d'être construit. C'est malheureusement un manque.

Nous allons donc, à travers ce vœu, l'équipe municipale, proposer d'aller au-delà de cet angle d'inconstructibilité au-delà des 20 mètres, pour le plan social d'aménagement et de développement économique des abords du périphérique que, jusqu'alors, nous n'exploitons pas de manière pleine. Je parle bien ici non pas d'habitations qui seraient en bordure du périphérique, mais de constructibilité qui serait économique, artisanale, logistique. Le but n'est pas là de proposer une densification qui serait incompatible, vu les nuisances. Il y a une attente. C'est pourquoi, en raison de notre connaissance des demandes qui sont faites, nous vous proposons ce vœu, avec Monsieur le Maire et les équipes du 17^e arrondissement, en particulier les élus de la majorité, pour amender la règle d'inconstructibilité en faveur d'un développement économique, ciblé et compatible avec les caractéristiques des abords du boulevard périphérique. Je vous remercie.

M. DUMESNIL : Sur ce vœu, nous connaissons les nuisances qu'engendre le boulevard périphérique et nous savons que les habitants qui travaillent à proximité sont soumis à rude épreuve en termes de pollution atmosphérique ou en termes de bruit, d'une part. D'autre part, la densification est déjà importante dans le secteur. Je pense qu'il faut cesser de densifier cette ville et la faire respirer. Nous avons besoin d'espaces de respiration. C'est donc pourquoi nous voterons contre.

Mme KUSTER : Je suis assez d'accord, mais la partie dont j'ai parlé est située de l'autre côté du périphérique, côté Clichy, où il y a un projet d'aménagement. Nous avons, aux abords de ce périphérique, un jardin. Je donnais cette précision, puisqu'il y aurait eu possibilité d'un aménagement en concertation avec la mairie de Clichy sur l'autre côté du périphérique. Vous avez raison, nous sommes assez conscients de la nécessité d'avoir des aérations et non pas de construire aux abords mêmes, avec les pollutions sonores que nous pouvons imaginer. Il n'y a aucun sujet là-dessus, c'est un exemple qui a été donné, où à un moment nous aurions voulu développer d'autres activités, d'autres équipements économiques qui ont été soumis au Maire qui a suggéré ce vœu.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Je voterai favorablement. Il y a juste une chose. Dans les considérants, vous précisez bien que le critère de faible pression humaine est important, mais ensuite dans le vœu lui-même, dans l'action, vous parlez de compatibilité. Je pense qu'il faudrait repréciser la faible occupation humaine, car je crois qu'il s'agit du point important. De ne pas mettre d'activité à forte occupation humaine sur ces zones, pour les raisons que vous évoquez.

M. BOULARD : Amendement accepté par la majorité d'arrondissement, pour bien préciser cet aspect. Merci beaucoup.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Christophe Ledran et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant que le futur PLU prévoit une bande d'inconstructibilité de 25 mètres le long du boulevard périphérique ;

Considérant que cette règle interdit toute construction ou installation à moins d'être destinée à des équipements d'intérêt collectif, de services publics ou de logistique urbaine, conformément à un périmètre d'équipement spécifique ou à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle ;

Considérant que cette bande de 25 mètres limite le potentiel d'aménagement et de développement économique des abords du périphérique, tout en n'exploitant pas pleinement des espaces qui pourraient être adaptés à des usages économiques moins sensibles aux nuisances ;

Considérant que certaines activités économiques, telles que les entrepôts, les ateliers d'artisans, ou d'autres espaces à faible occupation humaine, pourraient s'implanter le long de cette bande sans impact significatif sur la qualité de vie et en optimisant l'usage de ces terrains ;

Considérant que des activités économiques spécifiques pourraient contribuer au dynamisme des quartiers périphériques et offrir des opportunités économiques tout en respectant les objectifs de santé publique et de protection environnementale ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Modère la règle d'inconstructibilité en faveur d'un développement économique ciblé et compatible avec les caractéristiques des abords du boulevard périphérique, notamment une faible occupation humaine.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024062

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-199

OBJET : V172024063 Vœu relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Agnès Toury et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'importance de préserver l'identité architecturale et l'esthétique urbaine de Paris, notamment en protégeant le patrimoine faubourien, les bâtiments historiques, et les éléments caractéristiques des rues comme les « dents creuses » ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) doit respecter les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), visant des hauteurs modérées pour limiter l'impact des surélévations sur l'urbanisme et la qualité de vie ;

Considérant que les surélévations excessives contribuent à la densification urbaine, augmentent les îlots de chaleur et perturbent la circulation de l'air dans les rues ;

Considérant que les exceptions au règlement des hauteurs doivent rester limitées aux projets ayant un impact positif sur l'environnement, comme la rénovation thermique ou la végétalisation des toits, tout en respectant le cadre des gabarits enveloppes existants ;

Considérant la phase de concertation sur les projets des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de règlement du 5 septembre 2022 au 4 octobre 2022 qui a suivi entre la mairie d'arrondissement, les services municipaux et l'exécutif municipal ;

Considérant la contribution que la Mairie du 17^e arrondissement a réalisée auprès de la Commission d'Enquête du PLU^b le 9 février 2024 ;

Considérant que malgré la qualité de ces échanges, certaines adresses identifiées par la mairie d'arrondissement pour une Protection Ville de Paris ne sont pas proposées dans le projet de règlement du PLU^b ;

Considérant qu'aucune motivation n'a été portée à la connaissance de la Mairie du 17^e arrondissement sur le non-ajout de ces adresses dans les Protections Ville de Paris du PLU^b ;

Considérant que ces adresses représentent une partie de l'identité et de l'écriture architecturale parisienne ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver cet intérêt patrimonial, qui permet dans le même temps de limiter les projets de surélévations sur ces bâtis d'exception ;

Geoffroy Boulard, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Limite strictement les surélévations des « dents creuses » et d'autres bâtiments faubouriens à des cas de nécessité absolue, en respectant les recommandations de la Commission du Vieux-Paris et en veillant à l'harmonie architecturale ;
- Poursuive le recensement du patrimoine faubourien et des bâtiments remarquables, en collaboration avec la Commission du Vieux-Paris et les acteurs locaux, pour protéger l'identité et la mémoire des quartiers ;
- Ajoute à la liste des Protections Ville de Paris les adresses suivantes : 41, rue Ampère ; 43, rue Ampère ; 47, rue Ampère ; 51, rue Ampère ; 67, rue Ampère ; 71, rue Ampère ; 73, rue Ampère ; 75, rue Ampère ; 77, rue Ampère ; 54, rue Ampère ; 56, rue Ampère ; 58, rue Ampère ; 60, rue Ampère ; totalité de la rue des Apennins : du 1 au 47 et du 2 au 44 rue des Apennins ; 7, villa Aublet ; 2, rue Brémontier ; 4, rue Brémontier ; 14, rue Brunel ; 156, rue Cardinet ; 41, rue de Chazelles ; 8, rue de Chazelles ; 18, rue la Condamine ; 28, rue Daubigny ; 15, rue Dautancourt ; 17, rue Dautancourt ; 26, rue Dautancourt ; 36, rue Davy ; 6, rue des Renaudes ; 10, rue des Renaudes ; 16, rue du Docteur Heulin ; du 22 au 34, rue des Epinettes ; du 21 au 35, rue des Epinettes ; du 43 au 51, rue des Epinettes ; 1 bis, rue Eugène Flachet ; 6, rue Fortuny ; 9, rue Fortuny ; 31, rue Fortuny ; 21, avenue Gourgaud ; 7, rue Henri Rochefort ; 9, rue Henri Rochefort ; du 19 au 37, rue Henri Rochefort ; 8, rue Jacquemont ; 15, rue Jacques Bingen ; 19, rue Jacques Bingen ; 2, rue Jacques Bingen ; 4, rue Jacques Bingen ; 8, rue Jacques Bingen ; 2, rue Jadin ; 49, rue Jouffroy d'Abbans ; 51, rue Jouffroy d'Abbans ; 53/53bis, rue Jouffroy d'Abbans ; 61, rue Jouffroy d'Abbans ; 73, rue Jouffroy d'Abbans ; 74, rue Jouffroy d'Abbans ; 3, rue Laugier ; 72, boulevard Pereire ; 74, boulevard Pereire ; 99, boulevard Pereire ; 109, boulevard Pereire ; 111, boulevard Pereire ; 119, boulevard Pereire ; 147, boulevard Pereire ; du 151 au 163, boulevard Pereire ; 77, rue Pouchet ; 25, rue de Prony ; 29, rue de Prony ; 64, rue de Prony ; 6, rue Saint Ferdinand ; 23, rue Salneuve ; 29, rue Salneuve ; 69, rue de Saussure ; 6, rue Tarbé ; 8 bis, rue de la Terrasse ; 18, rue de Tilsitt ; 8, rue Torricelli ; 10, rue Torricelli ; 120, rue Truffaut ; 88, avenue de Wagram ; 90, avenue de Wagram.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024063

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-200

OBJET : 172024026 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025

M. BOULARD : Merci, nous passons à l'examen de cette délibération présentée par Alix Bougeret, première adjointe en charge de l'administration générale, des finances et de la culture.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Traditionnellement, après les précédentes étapes pour arriver au vote de ce budget, notre conseil d'arrondissement est invité à se prononcer sur le budget primitif de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement sur l'année 2025 sur la base des critères de calcul et des montants que nous avons adoptés lors de la dernière séance du conseil de Paris.

Comme chaque année, après l'adoption par ce conseil des critères de calcul et de dotation et de leurs montants, ceux-ci sont notifiés aux Maires d'arrondissement, marquant le terme des négociations qui ont eu lieu entre le Maire d'arrondissement et l'exécutif central. Les arrondissements parisiens ne disposent pas d'un budget propre, mais d'un état spécial alimenté de dotations versées par le budget de la ville. L'état spécial est donc une annexe du budget de la Ville de Paris, le Maire d'arrondissement en étant l'ordonnateur.

Globalement, notre état spécial est quasiment stable par rapport au BP 2024. Il atteint le montant de 11,21 millions d'euros, contre 11,22 millions d'euros l'année dernière, soit un écart de 13 000 euros. Ce solde résulte d'une revalorisation importante de la dotation de fonctionnement de nos équipements de proximité compensée par un ajustement de la baisse de la facture énergétique, qui avait été surprovisionnée par prudence au BP 2024. Ce budget a donc sensiblement progressé depuis le début de la mandature sur les cinq derniers exercices. Il a augmenté d'un total de 1,34 million d'euros, soit 14 %. Le détail vous a été envoyé par la Direction générale des services, et notamment le document qui, comme chaque année, est particulièrement bien fait, pour comprendre notre budget. J'en profite évidemment pour remercier Catherine MULLER et Pierre BOURRIAUD pour le travail qui est effectué tout au long de l'année, et plus particulièrement sur ces temps budgétaires.

Rapidement, puisque vous avez tous lu les documents préparés. En commençant par la section d'investissement, les crédits d'investissement s'établissent à 420 000 euros. Ils comprennent les crédits des conseils de quartier et les dotations d'investissement proprement dites qui nous servent à financer des dépenses d'équipement et des travaux sur nos équipements de proximité ou sur l'espace public. Ensuite, la section de fonctionnement se divise en deux dotations. D'abord la dotation d'animation locale est stabilisée à 978 000 euros. Cette dotation d'animation locale comprend trois composantes : la dotation d'animation locale et culturelle à proprement parler, qui nous permet, tout au long de l'année, d'organiser des animations, l'information des habitants et le fonctionnement du conseil d'arrondissement et de la vie locale et culturelle de notre arrondissement, à 519 000 euros, en légère progression ; les crédits dévolus au fonctionnement des conseils de quartier, toujours à 30 000 euros ; et les crédits pour travaux urgents, à hauteur de 429 000 euros. La deuxième dotation de cette section de fonctionnement est la dotation de gestion globale, couvrant tous les coûts de fonctionnement de nos 211 équipements de proximité, établie à hauteur de 9,81 millions d'euros. À titre d'exemple, si l'on agrège les dépenses des équipements de la petite enfance, de la jeunesse ou encore de nos écoles, cela représente les deux tiers de notre dotation de gestion locale dédiés aux enfants et aux jeunes de l'arrondissement.

L'évolution nette est de -13 000 euros, due à l'équilibre suivant : la revalorisation de 343 000 euros des moyens de nos équipements, la revalorisation des loyers et des charges de la MVAC, du conservatoire ou encore des crèches, à l'entretien de la végétalisation de l'espace public, qui coûte plus d'argent en raison des nouveaux aménagements issus du dispositif « embellir votre quartier » et du tramway, qui créent de nouveaux espaces verts et jardinières,

l'entretien des écoles et des cours oasis qui ont un coût plus important, la progression du bio dans l'alimentation des crèches ou encore les dépenses de nettoyage. En revanche, nous notons une économie de 356 000 euros : 46 000 euros sur les économies d'eau sur nos équipements et nos espaces verts, et 310 000 euros liés au réajustement de la facture énergétique, qui avait fait l'objet d'un recalage très prudentiel au BP 2024 sur les hypothèses maximales d'évolution du coût de l'énergie. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil du 17^{ème} arrondissement,

Vu le titre I du livre V de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L. 2511-40 et 41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2025 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2025 ;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025 est arrêté au montant de 11 206 236 € en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-201

OBJET : 2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

M. BOULARD : Merci. Nous poursuivons avec la DAC 179 présentée par A. BOUGERET, cette fois sur des sujets culturels.

Mme BOUGERET : Absolument, culturels et éducatifs puisqu'il s'agit d'une délibération s'intégrant dans le dispositif l'Art pour grandir de la Ville de Paris, mais aussi l'Olympiade culturelle. Elle contient plusieurs subventions, certaines à destination d'associations dont le siège social est dans le 17^{ème} arrondissement, notamment la compagnie Keatbeck, une compagnie de danse, à hauteur de 18 500 euros, ou encore le Bruit qui court, situé rue Claude Pouillet, à hauteur de 5 000 euros. Le dispositif de cette délibération concerne les résidences artistiques dans nos collèges, notamment le collège Stéphane Mallarmé, avec la résidence artistique Pas de loup, de la Philharmonie, que nous soutenons depuis de nombreuses années, pour un montant de 10 000 euros.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 61 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 179

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-202

OBJET : 2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Mme BOUGERET : Toujours l'Art pour grandir, cette fois-ci dans les établissements de la petite enfance. Sont concernés pour le 17^{ème} à nouveau la compagnie Keatbeck, compagnie de danse, située rue Legendre, que j'avoue ne pas connaître, mais je vais aller les rencontrer, et puis la crèche Brunetière avec l'association Les bruits de la lanterne, à hauteur de 6 000 euros. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 23 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 181

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-204

OBJET : 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. L'autre plan important présenté au conseil de Paris, après le PLU, est le plan climat air énergie 2024-2030, de la Ville de Paris. Il se fixe des objectifs ambitieux pour lutter contre le changement climatique, réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2004, atteindre 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, végétaliser 40 % de la ville d'ici 2050. Cette stratégie repose sur trois piliers : faire plus vite, plus local et plus juste. Comment ne pas adhérer à ces objectifs, puisque nous avons collectivement conscience de la fragilité que peut subir notre ville dans les prochaines années, liée notamment à de très fortes chaleurs ?

Quelques bémols sur la faisabilité et le financement de nombre de ces mesures égrainées au fil du plan climat. Nous pouvons nous interroger sur la capacité financière de la Ville de Paris, les échéances programmatiques ne sont pas particulièrement proposées dans ce document relativement incantatoire, au bénéfice de la Ville de Paris qui fait les choses bien, quand les autres le feraient moins bien.

Néanmoins, nous partageons les objectifs, à tel point que nous investissons et que nous avons beaucoup d'actions très concrètes pour participer à ce plan climat dans le 17^{ème} arrondissement, participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique, de manière pragmatique, financé pour les années à venir. C'est l'objet du vœu qui a été rattaché et que je vais vous présenter rapidement dès à présent.

La mairie du 17^{ème} se fixe des objectifs prioritaires dans ses actions au quotidien en matière climatique : la mobilité au travers de la conciliation de l'espace public et la promotion des mobilités douces, l'adaptation du bâti, avec la rénovation thermique, la préservation de la biodiversité, la création d'espaces verts dans le 17^{ème} arrondissement, l'alimentation durable et locale, notamment dans nos cantines scolaires, et la réduction des déchets, l'élimination du plastique et le développement de l'économie sociale et solidaire. C'est donc l'objet de ce vœu qui est présenté avec mes collègues J-D. BERTHAULT, C. LEDRAN, A. ASSOULINE, S. DE LIVONNIERE, C. LUBIN-NOEL, S. HAZARABEDIAN ainsi que tous les élus de la majorité du 17^{ème} arrondissement, dont vous avez le détail.

Pour des mobilités plus responsables, le vœu reprend des actions que nous avons engagées et qui seront engagées dans les prochains mois et les prochaines années. Il s'agit de mobilités plus responsables, avec la promotion de la pratique cycliste et la sensibilisation des usagers via des bourses aux vélos et des forums de mobilités ; la création de pistes cyclables ; la piétonnisation partielle proposée aux habitants de la rue de la Jonquière ; l'apaisement de la circulation par la pose de ralentisseurs ; l'électrification de la ligne de bus 66 aux Batignolles en lien avec IDFM ; une meilleure desserte de la Traverse Batignolles-Bichat ; mais aussi des projets d'ampleur comme celui de Connect, un gros projet de logistique du dernier kilomètre, qui prendra place au pied du tribunal de grande instance et de la DRPJ ; et la volonté de diminuer la pollution des véhicules thermiques avec des projets innovants, sur lesquels reviendra mon collègue P. HATTE, comme le projet Open Batignolles.

Pour l'adaptation du bâti au dérèglement climatique, les actions à noter sont la poursuite de la rénovation thermique de la Mairie du 17^{ème}, largement engagée avec la façade extérieure, mais il nous reste la façade intérieure ; la rénovation thermique des équipements municipaux ; l'accompagnement des copropriétés privées ; la réhabilitation du bâti social, avec notamment l'ensemble patrimonial Pitet-Curnonsky ; et la valorisation des toitures de l'arrondissement et leur végétalisation.

Il s'agit aussi de la préservation de la biodiversité avec l'ouverture de plusieurs espaces verts dans l'arrondissement, comme notamment le square Pierre Demours, l'aménagement du square Olave-et-Robert-Baden-Powell, la finalisation des aménagements d'Embellir votre quartier, qui fait la part belle aux espaces verts ou la création d'un espace canin rue de Courcelles.

Concernant l'alimentation durable et locale, nous venons de terminer le dernier comité de gestion de la Caisse des écoles, où nous avons plaisir à voir les avancées sur ce domaine, avec une politique d'achat vertueuse pour nos cantines, la création d'une nouvelle cuisine centralisée au collège Mallarmé, pour les collèges publics de l'arrondissement, ou encore, à l'horizon 2026, l'ouverture de la Maison du Bien Manger. À noter également l'étude

pour l'implantation d'un nouveau marché découvert alimentaire, participant à l'attractivité et au plan climat dans notre arrondissement.

Nous déployons la réduction des déchets avec un objectif « Territoire zéro déchet » et le développement de l'économie sociale et solidaire, grâce nos recycleries notamment, via des actions : l'objectif 0% de plastiques à usage unique à la mairie, liée à la démarche écoresponsable de notre mairie d'arrondissement, engagée depuis plusieurs années; le déploiement de bornes Trilib'; l'opération de nettoyage participatif avec le dispositif « Ménage ton voisinage » et l'Heure civique 17^{ème}, qui organise des opérations en ce sens chaque mois; le passeport du Civisme à destination des plus jeunes, qui valorise les opérations de sensibilisation et le respect de l'environnement; ou encore les fresques du climat.

Pour terminer, nous développons une culture de la sobriété énergétique, en déployant la culture de l'économie des flux dans nos équipements grâce au programme de relais de la sobriété dans lequel nous nous sommes engagés avec le responsable des équipements de proximité participant et veillant, en lien avec les services de la Ville, au respect des flux et à la diminution des usages des flux énergétiques; en réduisant la facture énergétique des équipements publics et notamment à la mairie; et en développant l'éclairage public en LED, dans le cadre notamment du projet OpenBatignolles. C'est donc l'objet de ce vœu qui revient sur tous ces éléments locaux ayant vocation à s'intégrer dans le plan climat de la Ville de Paris.

M. DUMESNIL : Ce plan climat est un moment très important. Je ne vais pas vous rappeler tous les problèmes que nous rencontrons et que nous allons rencontrer d'année en année. Il s'agit de prendre le taureau par les cornes et de prendre des mesures importantes. Vous avez soulevé la question du financement. Il est vrai que tout cela va coûter très cher, mais il vaut certainement mieux investir dans la prévention et dans l'adaptation que dans les coûts induits par les destructions que nous pouvons voir à Valence ces derniers jours et que nous pourrions voir partout et peut-être, j'espère que non, à Paris. Il va falloir faire des choix d'investissement, mais ils seront indispensables.

Sur votre vœu, je trouve très bien les items proposés, la mobilité, l'adaptation du bâti, qui va aussi avec la sobriété énergétique. Nous sommes sur un ensemble très important. Nous devons prendre des actions sur le bâti, en commençant par les bâtiments publics, les bâtiments des bailleurs sociaux, mais aussi vis-à-vis des copropriétés pour lesquelles nous savons que c'est beaucoup plus compliqué. Il y a quelques années, nous avons travaillé, au niveau régional, à mettre un outil pour aider les copropriétés à faire ces travaux d'efficacité énergétique. Malheureusement, cela n'a pas perduré, mais je pense que c'est important. La biodiversité, les déchets, l'alimentation est un élément très important aussi, nous le voyons avec la qualité de l'alimentation qui régresse. Une éducation à l'alimentation est à faire et le travail dans les écoles est essentiel.

Néanmoins, je pense que, dans toutes ces mesures, il y a plein d'éléments intéressants, malheureusement vous nous les présentez sans que nous ayons pu en discuter avant. Or cela aurait été intéressant si nous avions voulu faire un travail constructif. En l'état, j'estime que la démarche est bonne, mais qu'elle n'a pas été au bout. Nous nous abstenons donc sur ce vœu, malgré les bonnes intentions. Dans le détail, nous n'avons pas eu le temps d'y travailler. Un travail en concertation plus approfondi aurait été souhaitable pour préparer un tel vœu et qu'il puisse recueillir l'unanimité de ce conseil.

M. BOULARD : Merci. Je comprends ce que vous dites, mais c'est un peu court venant d'un groupe écologiste qui devrait avoir des propositions concrètes à faire sur le terrain, qui pourraient venir compléter.

M. DUMESNIL : Vous ne m'avez pas invité, à ce que je sache.

M. BOULARD : Je vous ai invité à ce conseil d'arrondissement. Vous êtes élu, vous représentez des électeurs, vous votez pour votre formation politique, j'estime que, sur le plan climat, vous devriez être en capacité de proposer, lors du débat en conseil d'arrondissement, un certain nombre de propositions pour amender des propositions de l'exécutif du 17^{ème} arrondissement. Nous allons faire cela au conseil de Paris, nous allons faire des propositions pour amender le plan climat. Des grands objectifs, des grandes idées, c'est bien, mais vous êtes capables de concret. Nous voulons l'annexer au plan climat parisien, c'est pour cela que nous faisons un vœu.

M. DUMESNIL : Que vous nous envoyez au dernier moment. Nous n'avons pas eu le temps de le travailler.

M. BOULARD : Monsieur DUMESNIL, vous représentez un groupe écologiste.

M. DUMESNIL : Je travaille, Monsieur.

M. BOULARD : En l'occurrence, vous ne faites aucune proposition pour le 17^{ème} arrondissement. Les électeurs et les habitants seront juges de vos propositions. Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu le temps.

M. DUMESNIL : C'est impossible en quelques jours.

M. BOULARD : Vous saviez que le plan climat allait arriver.

M. DUMESNIL : Je parle de votre vœu et de vos propositions.

M. BOULARD : Nos propositions, vous les avez, comme pour tous les autres vœux. Vous n'avez fait aucune proposition. Vous n'êtes pas prêts et je le regrette, car je pense que les habitants du 17^{ème} arrondissement auraient été intéressés. J'en ai la conviction. Je voudrais quand même dire que, dans le plan climat tel qu'il est exposé, il y a des phrases, des insinuations, qui voudraient dire que « nous faisons tout, les autres ne font rien ». Sur ces sujets climatiques, c'est une affaire collective qui engage les associations, les citoyens, les entreprises, les particuliers, qui ont eux aussi des initiatives vertueuses. Je trouve donc que la tonalité de l'exposé des motifs aurait pu être évitée.

Un sujet est clef : le financement. Vous dites que cela va coûter très cher. Oui, mais vous connaissez la situation de la Ville de Paris et sa situation budgétaire. Il est bien de faire des plans, mais dans la réalité il va falloir dégager des moyens importants, comme vous l'avez dit. Aujourd'hui, la situation de la Ville de Paris est bientôt 10 milliards d'euros de dette, hors bilan. Je ne sais pas comment, demain, vous allez financer cette ambition. C'est un vrai sujet, de la parole aux actes, c'est ce qu'attendent les habitants. Permettez-moi donc d'être sceptique. Il faudra absolument que la Ville de Paris revoie sa copie en matière de gestion budgétaire, au risque de voir ses ambitions en matière d'adaptation écologique rester lettre morte faute de moyens suffisants. Voilà ce que je voulais compléter.

M. LAVAUD : Oui, il est vrai que le financement pour la Ville de Paris était estimé à 500 millions d'euros par an, jusqu'en 2050. Cela fait 13 milliards d'euros. Je pense que notre devoir, par rapport aux citoyens, est de détailler le plus possible les mesures que nous allons prendre. Pour l'arrondissement, c'est une excellente chose, au-delà du débat que nous venons d'avoir qui va rentrer dans le détail. Les habitants ne veulent pas que nous gâchions de l'argent, ils veulent voir concrètement l'utilisation de chaque euro et quel effet cela a sur le climat. C'est certain. Je vote pour le plan climat et je vais voter aussi pour le vœu, car il a le mérite de détailler des mesures. Peut-être que d'autres mesures seront détaillées à l'avenir pour le 17^{ème} arrondissement, le débat est ouvert. Il faut rentrer dans le détail.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial et L. 122-4 et suivants et R. 122- 17 relatif à la soumission du Plan Climat Air Énergie Territorial à évaluation environnementale ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1 à L121-21 relatifs à la concertation préalable ;

Considérant le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Considérant l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Considérant que l'article n°188 de la loi du 17 août 2015, indique que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Énergie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant les dispositions spécifiques des articles L.5219-1-II-5°, L.5219-5-III et L.5219-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que la métropole du Grand Paris réalise un Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM), et que les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris réalisent un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) compatible avec le PCAEM ;

Considérant l'article 85 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui vise un renforcement du volet « Air » des PCAET, dit « Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air » ;

Considérant la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Considérant les articles 34 à 36 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires ;

Considérant l'article L.229-26 alinéa II du code de l'Environnement et l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Considérant la participation de la Ville au programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » de la Commission européenne, qui vise à faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières, en capacité d'anticiper l'objectif de neutralité climatique fixé en 2050 pour les villes européennes ;

Considérant la délibération 2007 DEVE 116 adoptant le 1er Plan Climat de Paris ;

Considérant la délibération 2012 DEVE 186 adoptant le Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant la délibération 2018 DEVE 54 adoptant le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Considérant le vœu V.302 adopté par le Conseil de Paris de juillet 2019 déclarant l'Urgence climatique ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 mai 2022, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer de la révision légale du Plan Climat de Paris ;

Vu le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 22 juin 2022 au titre de l'article R. 229- 53 du code de l'environnement ;

Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique réalisé conformément aux articles L. 122-4 et suivants et à l'article R.122-17 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu le Bilan mi-parcours du Plan Climat 2028 publié le 15 septembre 2022 ;

Considérant la concertation préalable menée du 15 septembre au 15 décembre 2022 ;

Vu le Livre Blanc, synthèse de la concertation, restitué et publié le 10 février 2023 ;

Considérant la délibération 2023 DTEC 23 adoptant le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant l'avis n° APPIF-2024-024 en date du 13/03/2024 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant la délibération CM2024/02/15/12-2 en date du 15 février 2024 du conseil métropolitain du Grand Paris rendant son avis sur le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant le courrier en date du 19 février 2024 de la Présidente de la Région Île-de-France rendant son avis sur le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Vu la consultation publique lancée du 2 septembre au 4 octobre 2024 sur le projet de Plan Climat et le projet de Zone d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2024 DTEC 1

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 25

DÉLIBÉRATION N° 17-24-203

OBJET : V172024059 Vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17^e arrondissement - Rattaché à la délibération 2024 DTEC 1

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran, Aurélie Assouline, Scévole de Livonnaire, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le Plan Climat de Paris 2024-2026 ;

Considérant la possibilité pour les Mairies d'arrondissement d'y adjoindre un volet local ;

Considérant que la Mairie du 17^e arrondissement porte une ambition transversale sur la question de l'adaptation au changement climatique ;

Considérant que la Mairie du 17^e a identifié comme thématiques prioritaires :

- La mobilité au travers de la conciliation de l'espace public et la promotion des mobilités douces, notamment via la création de nouvelles pistes cyclables (51 km de pistes créés) et la densification des réseaux de transports en commun, notamment avec les aménagements importants de la Porte-Maillot ;
- L'adaptation du bâti avec la rénovation thermique, en premier lieu celle de la mairie engagée depuis plusieurs années, le développement d'îlots de fraîcheur ;
- La préservation de la biodiversité et la création d'espaces verts, le 17^e étant l'arrondissement qui en a créé le plus sur la mandature, et la plantation d'arbres ;
- L'alimentation durable et locale, notamment dans les cantines scolaires avec la Caisse des Écoles du 17^e arrondissement ;

- La réduction des déchets, l'élimination du plastique à usage unique, et le développement de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant que la mairie du 17^e arrondissement veut poursuivre et intensifier les efforts entrepris ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran, Aurélie Assouline, Scévole de Livonnière, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que soient intégrés au volet local du 17^e arrondissement du Plan Climat de Paris 2024-2026 les items suivants :

- Pour des mobilités plus responsables :
 - Promotion de la pratique cycliste et sensibilisation via des bourses aux vélos, le Forum des mobilités, et le Comité vélo – horizon 2024
 - Faciliter l'usage du vélo par la création de pistes cyclables sécurisées (avenue des Ternes, rue de Rome, avenue de Villiers) – horizon 2028
 - Piétonnisation partielle de la rue de la Jonquière – horizon 2026
 - Apaisement de la circulation par la pose de ralentisseurs : avenue de la Porte de Villiers, boulevard de l'Yser, boulevard de Dixmude, boulevard de la Somme, rue Brunel, rue Saussier-Leroy, rue Poncelet, rue Galvani, rue des Renaudes, rue de l'Abbé Rousselot, rue Saint-Ferdinand, boulevard de Reims, rue de la Condamine, boulevard Pereire, rue du Docteur Paul Brousse, rue Bernard Buffet – horizon 2026
 - Électrification de la ligne de bus 66 aux Batignolles – horizon 2026
 - Meilleure desserte de la Traverse Batignolles-Bichat dans le quartier Porte de Saint-Ouen / Porte Pouchet – horizon 2026
 - Création d'une vélo-station sécurisée Porte-Maillot – horizon 2026
 - Soutien à l'innovation pour la logistique du « dernier kilomètre » avec l'installation d'un hub logistique entièrement décarboné et végétalisé Porte de Clichy et à la Porte de Champerret avec le projet de La Folie Champerret – horizon 2028
 - Diminuer la pollution des véhicules thermiques en diminuant le temps pour trouver un stationnement dans le quartier des Batignolles avec le projet OpenBatignolles – horizon 2028
- Pour l'adaptation du bâti au dérèglement climatique :
 - Poursuite de la rénovation thermique de la Mairie du 17^e (façade côté cour intérieure) – horizon 2028
 - Rénovation thermique des équipements municipaux (gymnases, écoles, crèches) – horizon 2028
 - Accompagnement des copropriétés privées avec le programme « écorénovons Paris » et la plateforme CoachCopro (650 copropriétés inscrites fin 2023) - horizon 2026
 - Réhabilitation du bâti social : ensembles patrimoniaux Pitet-Curnonsky, Courcelles, Saussure, Jean-Leclaire, Fragonard, Daubigny – horizon 2030
 - Valoriser les toitures de l'arrondissement en les végétalisant, en les équipant de panneaux photovoltaïques ou en les peignant en blanc (Cool Roofing) – horizon 2026
- Pour la préservation de la biodiversité et la création d'espaces verts / végétalisation :
 - Ouverture du square Pierre Demours – horizon 2026
 - Aménagement du Square Olave et Baden Powell – horizon 2026
 - Finalisation des aménagements d'Embellir votre quartier 1 et 2 (place Tristan Bernard, place Saint-Ferdinand, rue Ruhmkorff, rue des Acacias, rue Davy, Villa Compoint...) – horizon 2026
 - Création d'un espace canin rue de Courcelles – horizon 2026
 - Création d'un « quartier Moineaux » rue de la Jonquière – horizon 2026
 - Plantation d'arbres lors d'une opération de collecte de téléphones mobiles – horizon 2026
- Pour une alimentation durable et locale :
 - Politique d'achats vertueuse dans les cantines scolaires de l'arrondissement menée par la Caisse des Écoles, avec intégration de nouveaux critères dans les marchés publics : partenariats avec des

- producteurs locaux en Île-de-France, acquisition de camions « propres », vélos électriques pour personnel itinérant, linge entretenu par un Établissement et Service d'Aide par le Travail – horizon 2024
 - Exigences de qualité des produits augmentées : 60 % de produits labellisés, dont 30 % en bio – horizon 2024
 - Création d'une nouvelle cuisine centralisée pour les collèges publics de l'arrondissement avec la reprise de leur restauration par la Caisse des Écoles – horizon 2030
 - Ouverture de la Maison du Bien Manger – horizon 2026
 - Étude pour l'implantation d'un nouveau marché découvert alimentaire dans le 17e – horizon 2026
- Pour la réduction des déchets avec un objectif « Territoire zéro déchet » et le développement de l'économie sociale et solidaire :
 - 0 % de plastiques à usage unique à la Mairie – horizon 2024
 - Déploiement de bornes Trilib' pour un meilleur maillage de l'arrondissement (36 bornes installées) et adjonction d'un 4e module pour les biodéchets – horizon 2024
 - Opérations de nettoyage participatif avec le dispositif « Ménage ton voisinage » et l'Heure civique 17e – horizon 2024
 - Éducation et sensibilisation à tous âges avec le Passeport du Civisme à destination des élèves de CM1, CM2 et 6e, et les formations « Fresque du Climat » - horizon 2024
 - Charte contre le gaspillage alimentaire à destination des commerçants – horizon 2026
 - Formation et distribution de lombricomposteurs – horizon 2024
 - Accompagner les dispositifs de recyclerie et d'économie circulaire : ressourcerie, recyclerie du sport, TriMobile – horizon 2024
- Pour une culture de la sobriété énergétique (Espace public / Bâtiments publics) :
 - Développer la culture de l'économie des flux (eau, énergie) : sensibilisation, pédagogie et analyse en participant au programme Relais de la Sobriété dans des équipements du 17e – horizon 2026
 - Réduction de la facture énergétique des équipements publics et de la mairie, notamment du chauffage – horizon 2024
 - Faire de l'éclairage public du quartier des Batignolles le premier quartier totalement LED avec le projet OpenBatignolles – horizon 2028

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024059

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-205

OBJET : 2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec les délibérations présentées par H. CHARPENTIER, adjoint au Maire en charge de la sécurité des politiques de la ville, en charge du quartier Epinettes-Bessières, pour la DDCT171.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire, il s'agit de la proposition de subventions aux deux associations du 17^{ème} dans le cadre d'un financement d'adultes relais. Ce sont deux associations que nous connaissons bien : le centre social La Serre Pouchet et de Kirikou. Il n'y a pas de sujet, je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 171

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-206

OBJET : 2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci, il s'agit d'une subvention pour un projet mené par une association du 17^{ème} arrondissement, l'association SYTTEEN, qui souhaite organiser un tournoi de foot inter- QPV. Cela s'inscrit dans un projet de cohésion des jeunes à l'échelle parisienne et dans le sujet de lutte contre les rixes, pour occuper les jeunes sur l'espace public de manière positive. Il s'agit d'un tournoi de foot inter-QPV qui va concerner les 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Je vous propose de voter favorablement la subvention de 12 000 euros qui est proposée.

M. DASSIE : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement me réjouir de cette subvention pour une association qui fait du bon travail dans nos quartiers et qui se démarque par cette grande volonté de favoriser l'insertion sociale de nos jeunes, dont le dynamisme n'est plus à prouver. Nous voterons évidemment favorablement à cette délibération et nous saluons l'association.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 172

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-207

OBJET : 2024 DDCT 177 Subventions (11700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers politique de la ville (3^e enveloppe EDL 17)

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci il s'agit de la troisième enveloppe de l'appel à projets 2024 au titre de la politique de la ville. Quatre subventions sont proposées pour des projets que nous reconduisons. L'initiative menée par l'atelier des Epinettes vise à permettre aux personnes qui n'en ont pas les moyens d'accéder à la culture et aux arts plastiques bénéficierait d'une subvention de 2 200 euros. Une subvention de 4 500 euros serait accordée à FISPE, pour ses actions en faveur de l'apprentissage du français et de l'intégration sociale des migrants. 2 000 euros seraient accordés à la Maison bleue, qui organise la rentrée partagée tous les ans. Puis, 3 000 euros seraient accordés à Passerelle 17 dans le cadre des animations qu'elle organise, dans la perspective de l'ouverture de l'épicerie solidaire en février. Je vous propose de voter favorablement et j'espère, Monsieur DASSIE, que vous allez soutenir ces associations autant que celle que vous avez soutenue précédemment, puisque je ne vous avais jamais entendu le faire auparavant.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 177

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-208

OBJET : 2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13^{ème} arrondissement (13^{ème}) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14^{ème}). Dispositif ELIAHS (13^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème})

M. BOULARD : La parole est à M. CONTENT, conseillère d'arrondissement déléguée à la santé, pour la présentation de la délibération DSP 77.

Mme CONTENT : Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet la signature de deux conventions, une avec l'association de Santé mentale du 13^{ème} arrondissement de Paris, et l'autre avec le GHU Paris Psychiatrie et neurosciences pour le renouvellement du financement de quatre équipes de psychiatrie dédiées au signalement des bailleurs sociaux des équipes ELIAHS.

Les bailleurs sociaux sont souvent en difficulté pour évaluer la situation de locataires en crise ou en rupture de lien social et pour les accompagner vers des soins en psychiatrie lorsque cela s'avère nécessaire. C'est la raison de la mise en place des équipes ELIAHS, composées d'un médecin psychiatre, d'une assistante sociale, d'un infirmier de psychiatrie et d'un coordinateur. Elles permettent, par une intervention plus en amont, le maintien dans le logement, quand c'est possible, des personnes souffrant de troubles de santé mentale, et surtout de leur proposer un accompagnement tant sur le plan médical que sur le plan social. Ces équipes permettent également aux bailleurs sociaux de répondre aux problèmes de troubles de voisinage insistants provoqués par certains locataires qui présentent des troubles psychiques, c'est notamment le cas des personnes souffrant du trouble de Diogène, accumulant de grandes quantités d'objets, en assurant une formation continue des gardiens et des travailleurs sociaux des bailleurs.

Ces expérimentations ont eu des résultats très positifs dans les 13^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. C'est la raison pour laquelle ont été mises en œuvre des actions pour étendre ce dispositif dans le 17^{ème} arrondissement et que nous avons récemment signé la convention. Une réunion devrait d'ailleurs être organisée par les coordinateurs des équipes ELIAHS dans la mairie du 17^{ème} pour les élus et les services concernés pour que nous puissions faire connaître ce dispositif. Poursuivre la prise en charge de ces locataires, c'est la raison de cette délibération qui nous propose de voter une subvention de 151 667 euros, à raison de 35 000 euros pour l'association de Santé Mentale du

13^{ème} arrondissement et 116 000 euros pour le GHU Paris Psychiatrie et neurosciences, pour les quatre arrondissements concernés, dont le 17^{ème} arrondissement. Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour la présentation de ce beau dispositif. Il était de notre volonté de participer à ce projet développé dans cinq arrondissements, le 13^{ème}, le 17^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème}. Ce sujet est très important, notamment dans le cadre du conseil local de santé mentale et de ses travaux. C'est aussi un dispositif attendu par les bailleurs. Un retour d'expérience nous sera très utile dans le 17^{ème} à partir de ce qui a été développé dans les autres arrondissements.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer les conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris et avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14^e), et d'attribuer une subvention à ces organismes au titre de 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie CONTENT, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSP 77

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-209

OBJET : 2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BOULARD : La parole est à A. DE LA MORANDIERE pour des sujets liés aux sports, à l'emploi et au développement économique.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération porte sur des subventions et des conventions à des structures d'insertion par l'activité économique, dites IAE. Les IAE s'adressent aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et obtiennent de très bons résultats dans l'insertion professionnelle. En 2022, à Paris, 64 % des personnes suivies en IAE ont eu, à la sortie, un emploi ou une formation. Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions à des IAE dont des structures qui font face à des aléas conjoncturels dans le 17^{ème} arrondissement.

Dans le 17^{ème} arrondissement, il s'agit de Coup de main, pour un montant de 20 000 euros. Cette association est un acteur incontournable dans l'insertion professionnelle, qui compte 139 salariés en insertion, équivalent à 41 ETP. Elle met ses salariés à disposition de ses utilisateurs dans les services à la personne, le nettoyage, la manutention, les espaces verts, la restauration collective, l'accueil et le gardiennage. En 2024, Coup de main doit verser une régularisation de cotisations salariales et patronales d'environ 50 000 euros en raison d'une erreur comptable, s'accompagnant d'une rentabilité en baisse, avec un risque d'être déficitaire. L'association a mis en œuvre un plan de réduction de ses charges et prévoit de relancer dès à présent ses prospections commerciales.

Par ailleurs, il est proposé une subvention de 1 000 euros à la régie de quartier PASSERELLE 17 au titre de l'exercice 2024. Cette régie de quartier est également un acteur essentiel dans l'insertion professionnelle, qui mène de nombreuses missions, dont l'amélioration du cadre de vie et l'animation de la vie de quartier dans le 17^{ème} arrondissement et le 18^{ème} arrondissement. Je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5132- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 65 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 23

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-210

OBJET : 2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'attribuer des subventions à 42 associations qui ont été lauréates dans l'appel à projets Paris Sportives pour un montant global de 300 000 euros. Le dispositif Paris Sportives vise à favoriser la mixité des terrains de sport et consiste à accompagner des clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives, afin d'inciter et habituer les femmes à utiliser des terrains d'éducation physique en accès libre.

Dans le 17^{ème} arrondissement, il est proposé de soutenir deux projets lauréats qui sont reconduits de la précédente promotion et qui mettront en œuvre leur projet à l'automne 2025. Il est proposé un montant de 11 000 euros pour Cycl'avenir. C'est une association qui propose le développement de la pratique sportive en mettant en place auprès des femmes suivies par des acteurs de solidarité des formations d'apprentissage de la pratique cycliste et avec un système de garde d'enfants pour les bénéficiaires concernés dans le 17^{ème} arrondissement. Il est ensuite proposé 9 500 euros pour Craines de footballeuses. Cette association du 18^{ème} arrondissement organisera 4 séances de football hebdomadaires pour des filles de 3 à 9 ans et accompagnera des adolescentes dans une formation au coaching dans le 14^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème} et 17^{ème} arrondissements. Parmi les 17 nouveaux projets de cette promotion, il est proposé une subvention de 3 000 euros à la Compagnie KEATBECK que je ne connais pas encore, mais qui est localisée dans le 17^{ème} arrondissement. Cette compagnie de danse promeut la création et la diffusion d'œuvres chorégraphiques, ainsi que l'accès à la danse aux publics défavorisés ou exclus. Ces activités auraient lieu dans le 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Nous souhaiterions, par ailleurs, savoir si nous pourrions être informés de ces appels à projets Paris Sportives et seniors en plein air, afin de pouvoir inciter les acteurs sportifs du 17^{ème} arrondissement à répondre à ces appels à projets. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénais de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 129

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

OBJET : 2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

Mme DE LA MORANDIERE : Cette délibération porte sur les subventions de fonctionnement à 27 associations lauréates de l'appel à projets Sport seniors en plein air, pour un montant global de 150 000 euros. Sport Seniors en plein air a un double objectif de santé et de bien-être. Ce projet est complémentaire aux actions du service public parisien et s'appuie sur les mouvements sportifs et les clubs pour favoriser l'activité physique des seniors à Paris. Le comité de sélection, composé des représentants de la ville, s'est réuni en septembre dernier et a décidé de reconduire 20 précédents projets et 7 nouveaux projets.

Parmi les projets reconduits dans le 17^{ème} arrondissement, il est proposé 11 000 euros au comité départemental de badminton qui organisera des séances adaptées aux seniors dans l'Ouest parisien, dont les clubs seniors Saint-Ange et Ternes. Ensuite, 4 000 euros seront attribués à JSE Champerrret pour un projet consistant à proposer du tennis à

des séniors isolés et sans pratique sportive au centre sportif de Reims. Le club assurera deux séances hebdomadaires de mars à novembre 2025 pour dix séniors par séance, en s'appuyant notamment sur les usagers du CASVP.

Parmi les nouveaux projets, l'association KEATBECK, domicilié toujours dans le 17^e, propose dix rendez-vous de marche et de danse de quatre heures dans les parcs et jardins parisiens pour travailler sur la mobilité, la souplesse et la tonicité du public sénior. Chers collègues, je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénais de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 130

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

OBJET : 2024 DLH 233- Communication sans vote-Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

M. BOULARD : Nous passons à l'examen des délibérations présentées par S. DE LIVONNIERE, adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération n'appelle pas de vote, c'est une communication de la DLH qui peut être totalement reliée à la DTEC1, d'ailleurs, que nous avons évoquée précédemment. C'est une communication relative à la transition écologique du bâti sur le logement et les équipements publics. Je me suis forcé à synthétiser cette communication, car elle fait vingt pages et elle était similaire à celle de l'année dernière, avec quelques éléments de nouveauté, à savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, l'agence parisienne du climat deviendra l'opérateur du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), un nouvel acronyme qui changera l'habitude des propriétaires qui avaient recours à l'agence parisienne du climat.

Le document retrace les objectifs de la rénovation du bâti sur trois axes : l'axe des logements sociaux, pour lesquels la Ville de Paris avec son parc de 270 000 logements sociaux est investie depuis 2009 dans la rénovation du bâti ; le logement privé, via le programme Écorénovons Paris, accompagné par l'agence parisienne du climat ; et la rénovation des équipements publics. Nous parlons d'ambition, et quand nous parlons de la Ville de Paris, tout est toujours fait. Cependant, nous pouvons nous interroger sur un certain nombre de dispositifs qui, en définitive, ne sont pas forcément de l'ambition évoquée dans le document. La Ville de Paris évoque un chiffre de 750 millions d'euros dépensés depuis 2009. Il s'avère en fait que c'est environ 50 millions d'euros investis dans le parc social, et ce avec une certaine disparité selon les arrondissements. J'en veux pour preuve les efforts consentis dans le 17^{ème} arrondissement, et ce n'est pas faute d'alerter les bailleurs sociaux sur les conditions de vie de nos administrés. Au global, dans le 17^{ème} arrondissement, ce sont presque 34 projets qui ont été menés. 34 contre les presque 800 évoqués dans le document. Concernant les équipements publics, nous sommes sur des considérations qui touchent

les menuiseries, les isolations de façade, les toitures et les points thermiques. Nous sommes sur des montants en dessous de 100 millions d'euros investis. Sur les copropriétés, nous sommes à environ 12 millions d'euros par an. Si je calcule bien, nous devons être aux alentours de 170 millions d'euros investis dans, sans doute, l'un des objectifs majeurs de notre siècle, d'ici 2050 : adapter le bâti, adapter les usages, moins consommer. C'est à peine la moitié des subventions que la Ville de Paris confie chaque année aux associations. J'espère que cette réflexion vous nourrira.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-212

OBJET : 2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 18

M. DE LIVONNIÈRE : Cette délibération est liée à la SOREQA, société en charge de mener les opérations liées au traitement de l'habitat insalubre et dégradé. Il s'agit de soutenir les évolutions de la SOREQA, notamment sur le plan financier puisqu'il s'agit de contribuer à 10 millions d'euros de subventions supplémentaires sur l'exercice, lui permettant de maîtriser un peu plus de foncier et de bâti en vue de leur traitement et de leur soutien. Je rappelle que la SOREQA est habilitée à l'appropriation publique du bâti, mais également à des opérations d'amélioration sur l'habitat dégradé, qui touche notamment des copropriétés. Cela représente à peu près 59 adresses qui sont appropriées de manière publique, suivant l'expropriation classique, et 82 adresses soutenues en termes de copropriétés. C'est donc un effort important. L'ambition de la SOREQA, compte tenu de l'état actuel de l'insalubrité et du bâti, est importante. Il va falloir la soutenir financièrement, mais également, via l'avenant, lui donner de nouvelles compétences d'intervention. Mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 2014 SGCP1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 2010 DLH- DU- DDEEES 102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 16 avenants successifs ;

Vu les délibérations 2018 DLH- 150 et 2018 DLH- 344 du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 modifiant les statuts de la SOREQA ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation :

- le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31 décembre 2023 ;
- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée ;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n° 18 au traité de concession précité en conséquence ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DLH 324

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-213

OBJET : 2024 DLH 267 Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen Paris 17ème à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération concerne la mise en location d'un bâtiment qui a été préempté début octobre au conseil de Paris. Nous connaissons ce bâtiment, puisqu'il s'agit du 2 rue Collette. C'est un immeuble d'habitation. L'opération ne concerne pas le commerce Monoprix, il s'agit uniquement de la partie habitation qui concerne 13 logements. Cet immeuble avait connu un incendie en 2022. La Ville de Paris a donc préempté pour un montant de 6,6 millions d'euros pour cet immeuble et aura recours au principe de capitalisation. Je rappelle notre opposition à la majorité, qui est d'être contre ce système qui assèche littéralement la trésorerie des bailleurs sociaux, pour preuve les domaines ont évalué la valeur vénale à 5,5 millions d'euros cet immeuble, ce sont presque 2,4 millions d'euros qui seront ponctionnés par la Ville de Paris dans le cadre de ce projet. C'est le premier élément qui m'incite à vous proposer de voter contre ce projet.

Le deuxième élément, dans le contexte de la révision du PLU, est que la préemption est réalisée dans une zone voisine d'une zone bien pourvue en logements sociaux. Nous connaissons le quartier, nous connaissons le carrefour de Guy Môquet, il nous semble peu opportun d'avoir recours à une densification des logements sociaux dans ce quartier. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter défavorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LAVAUD : Merci, je voterai contre également parce que la capitalisation fait partie des opérations qui obèrent l'avenir.

M. DASSIE : Merci Monsieur le Maire, je vais vous surprendre en vous annonçant que nous voterons favorablement cette délibération. Quand l'État n'est pas au rendez-vous de ses responsabilités, c'est le rôle de la Ville de Paris de pouvoir mettre l'argent. J'entends cette opposition constante sur la capitalisation, mais nous avons aussi un objectif, qui est celui de répondre aux exigences d'une ville comme Paris, de pouvoir répondre à l'objectif de SRU et, surtout, de permettre aux classes moyennes l'accession au logement social. Nous ne comprenons pas cette position. Nous voterons favorablement, je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122- 21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH du lot de copropriété n° 3 l'immeuble 2, rue Collette et 87, avenue de Saint-Ouen (17e) ;

Vu la Saisine du Service Local du Domaine de Paris en date du 17 octobre 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2024 DLH 267

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-214

OBJET : 2024 DLH 301 Association TURBULENCES - 12 Boulevard de Reims - 17e – signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance

M. DE LIVONNIÈRE : Nous nous réjouissons de cette délibération qui concerne l'association Turbulences, que nous connaissons très bien dans le 17^{ème} arrondissement. L'objet de la délibération est situé au 12 boulevard de Reims. Il s'agit de renouveler la convention d'occupation du domaine public consenti par la Ville de Paris à cette association dans cet espace assez important, que je vous invite à fréquenter. Effectivement, Turbulences gère, dans cet espace, deux activités : un ESAT et un service d'accueil spécialisé de jour pour les personnes en cours d'orientation vers un ESAT. L'objet même est de conventionner pendant six ans à titre gratuit l'occupation de cet espace pour un montant équivalent qui sera provisionné dans des dons en nature, à hauteur de 61 200 euros. Cette convention va permettre de nourrir les projets supplémentaires que nous savons riches et consacrer de nouveaux moyens à des équipements d'accueil. Je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. C'est une belle association qui bénéficiera de cet avantage en nature valorisé sur un peu plus de 61 000 euros et qui fait un travail remarquable en faveur des personnes ayant des troubles de la communication majeurs, notamment autistiques.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122- 22 et L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111- 1 et suivants et 2125- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose d'autoriser la conclusion d'une convention temporaire d'occupation du domaine public portant mise à disposition au profit de l'association « TURBULENCES ! » d'un terrain situé 12 boulevard de Reims à Paris 17^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 25 septembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DLH 301

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-215

2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

M. BOULARD : La parole est à Madame HAZARABEDIAN, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne les conventions et subventions à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire pour un montant global de 1,015 million d'euros. Pour le 17^{ème} arrondissement, cette délibération concerne la régie de quartier Passerelle17 qui ouvre rue du Docteur Paul Brousse une épicerie sociale et solidaire qui sera au service de tous les habitants, avec une ambition : permettre à chacun d'accéder à une alimentation variée et de qualité dans un lieu de mixité et de partage. La subvention de 10 000 euros vise à soutenir les coûts de fonctionnement liés à l'amorçage de cette nouvelle activité. Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivants, L1511- 3 et les suivants, et les articles L2224- 13 et les suivants ;

Vu l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541- 1 et les suivants ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la Commission n° 2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n° 2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec chacune d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 140

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

OBJET: 2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

M. BOULARD : Nous passons aux délibérations présentées par Madame JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de transition numérique et du conseil de quartier Courcelles-Wagram.

Mme JACQUEMONT : On nous demande maintenant de voter une subvention pour faciliter l'équipement informatique et numérique d'un certain nombre d'associations agissant pour l'inclusion numérique. Il s'agit, en l'occurrence, pour le 17^{ème} arrondissement, d'attribuer une subvention de 8 000 euros au Secours catholique qui anime un accueil de jour au 38 rue des Apennins, dédié aux personnes sans domicile. Les bénévoles accueillent les sans-abris lors des petits-déjeuners du dimanche au jeudi, et organisent des activités collectives, de type jeux de société, activités artistiques et autres. Un bénévole accompagne les personnes accueillies pour leurs démarches administratives et des ordinateurs et des boîtiers pour recharger les smartphones sont à disposition gratuite dans une salle dédiée. Cette délibération a également vocation de rappeler les autres actions numériques organisées par la mairie du 17^{ème} arrondissement et de remercier tous les bénévoles qui participent aux ateliers numériques le mercredi avec la conseillère numérique. Ce sont des ateliers de dépannage et d'assistance informatique qui peuvent ensuite, en fonction des besoins, orienter les différents publics vers des structures adaptées. Après le succès des ateliers orange en 2024, il est prévu de reprendre ces ateliers de janvier à juin 2025, tous les lundis après-midi, avec les thèmes suivants : sécuriser son smartphone, utiliser WhatsApp, s'informer sur les réseaux sociaux, protéger ses données personnelles, éviter des arnaques en ligne, etc. Autant d'ateliers très utiles pour les personnes qui ont besoin d'être aidées sur le plan numérique. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 13 associations pour l'achat d'équipements informatiques et numériques ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 145

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-217

OBJET : 2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire, nous votons donc une délibération pour adopter une subvention en faveur des PIMMS qui apportent une aide personnalisée aux usagers en prenant en compte tous les aspects de leur situation. En pratique, il s'agit d'aider les usagers à effectuer leurs démarches auprès de divers services publics en les renseignant ou en les accompagnant pour constituer un dossier, remplir un formulaire, prendre un rendez-vous, utiliser un service en ligne, etc. Les PIMMS sont financés par une dizaine d'organismes ou entreprises de service public, dont Eaux de Paris, Crédit municipal, EDF, ENGIE ICEP Habitat, 3F, La Poste, SNCF, KEOLIS, etc. Ils sont également en contact régulier avec la CAF, la CPAM, la CNAV ou Pôle Emploi. Ils sont labellisés France Services et sont membres du réseau national des PIMMS médiation qui regroupe une centaine d'associations en France.

Dans le 17^{ème} arrondissement, ils interviennent à Paris Adresse, rue des Renaudes, le jeudi, et à la Maison des possibles. Leur concours devient indispensable afin de compléter l'aide apportée par les services municipaux à tous ceux qui sont particulièrement en difficulté. Je vous remercie donc de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 186

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-218

OBJET : 2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations par celles rapportées par C. LEDRAN, adjoint en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités et du conseil de quartier Pereire Malesherbes.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores, pour allouer un budget de 20 000 euros à l'association Bruitparif. Cette association a été créée il y a 20 ans, à l'initiative de la Région Île-de-France. La Ville est membre de cette association qui est un observatoire de l'Environnement sonore en Île-de-France et son objectif consiste à permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants par la réalisation d'études sur le bruit routier et ferroviaire. Bruitparif est une association que nous connaissons très bien avec Monsieur le Maire. Nous avons pris contact avec elle dès le début de la mandature pour leur commander une première étude d'impact sonore provoqué par les avertisseurs sonores, sirènes et klaxons. Cette étude fut la toute première de cette nature effectuée par Bruitparif. Une seconde a ensuite été réalisée en 2022, permettant ainsi d'objectiver l'impact des sirènes sur la qualité de vie des habitants. Monsieur BOULARD a ainsi pu présenter au préfet de Paris l'analyse des résultats de ces études montrant une durée et un niveau particulièrement impressionnant de l'impact sonore des sirènes sur la qualité de vie et la santé des habitants du quartier de la porte d'Asnières, mais nous savons qu'il ne s'agit pas du seul quartier concerné. Des mesures visant à réduire le niveau d'impact de ces sirènes, de jour comme de nuit, sont actuellement mises en œuvre, à l'initiative de la préfecture et font l'objet d'une évaluation continue par la mairie du 17^{ème} arrondissement. Au sein du plan d'aménagement de l'environnement sonore 2021-2026 de la ville de Paris, il est proposé à Bruitparif, dans le cadre d'une nouvelle mention de partenariat, avec un budget de 20 000 euros de mener une étude, à l'automne 2024, pour élaborer un diagnostic élargi afin de permettre de faire une analyse dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, secteur très impacté par les sirènes du fait de la proximité de plusieurs hôpitaux, centres pénitentiaires et casernes, et étudier les modifications d'usage des sirènes survenues au niveau de la porte d'Asnières à la suite des deux études précédentes commanditées à Bruitparif. Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. DUMESNIL : Je connais très bien Bruitparif qui va bientôt fêter ses 20 ans. Je siége au conseil d'administration. C'est un organisme précieux. Le travail qui a été fait est un très beau travail. J'ai pu voir les résultats des travaux. Effectivement, c'est une nuisance importante, le bruit est considéré comme la principale nuisance en milieu urbain. Ce travail est remarquable et doit être soutenu.

M. BOULARD : Merci de souligner ce travail qui nous a permis de structurer notre comité de lutte contre le bruit en milieu urbain du 17^{ème} arrondissement, qui nous permet d'objectiver un certain nombre de nuisances. Nous allons continuer avec eux et nous les remercions, car cela nous permet d'être concrets. Nous rendrons compte aux habitants des travaux du comité bruit début décembre avec une réunion publique organisée sur le secteur du boulevard Malesherbes, particulièrement touché par les nuisances sonores, pas seulement les bruits automobiles. Il faut continuer à travailler, à coordonner les acteurs et responsabiliser. C'est ce que la préfecture de police est en train de faire avec l'administration pénitentiaire sur ce sujet. La SNCF s'est engagée et a eu des actions concrètes qui ont réduit les impacts sonores. Il y a aussi des sujets sur les terrasses, avec un travail fait de longue date par le comité terrasses, que nous avons intégré dans le comité de lutte contre le bruit et un certain nombre d'autres sujets très localisés.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 (PPBE) adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

Vu le Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris, version finale après consultation du public, pour la période 2022-2026 adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 5,6,7 et 8 juillet 2022 ;

Vu le projet de délibération, en date des 6, 7, 8 et 9 février 2024 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association BRUITPARIF fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association pour l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DTEC 41

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-219

OBJET : 2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

M. BOULARD : Nous allons poursuivre avec les délibérations rapportées par P-F. LOGEREAU, adjoint au commerce et à l'artisanat, à la médiation entre professionnels et habitants.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter les subventions qui seront allouées à nos associations de commerçants pour illuminer nos rues pendant cette période festive de Noël. Nous en avons trois sur l'arrondissement. Nous pourrions en avoir plus, mais nous avons beaucoup de jeunes associations, seulement pour pouvoir profiter des subventions, il faut un voire deux ans d'existence et des bilans.

Nous avons un cadrage un peu différent cette année, car cela se fait désormais par groupes de demandes. Je vous propose de faire les trois en même temps. L'association des commerçants de la rue de Courcelles a un budget prévisionnel de 31 800 euros. La Ville de Paris propose une aide 9 200 euros, soit 29 %. Pour l'association des commerçants du village de Saint-Ferdinand, avec un budget de 15 300 euros, la proposition de subvention est faite à hauteur de 4 600 euros, soit 30 %. Ensuite, pour l'association Marché Poncelet-Bayen, un budget prévisionnel est établi à 11 800 euros, avec une subvention de 3 500 euros, soit 30 %. Nous remarquons une légère augmentation. Sur l'ensemble de la Ville de Paris, c'est 470 000 euros, 17 000 euros pour le 17^{ème} arrondissement. C'est peu, c'est mieux, mais ce n'est pas encore suffisant. Nous encourageons tous à voter pour ces trois associations. Soyez rassurés, nous aurons des illuminations, et il y en aura plus que trois, car nous avons beaucoup d'associations qui s'autofinancent des illuminations. Nous devons leur tirer notre chapeau, car c'est tout un ensemble d'idées et d'animations mises en place pour leurs habitants. Je vous encourage donc à voter pour.

M. BOULARD : Merci, vous n'avez pas présenté la subvention pour l'avenue de Saint-Ouen qui recevra une subvention de 4 500 euros, soit une baisse par rapport à 2023, mais tout de même 30 % de l'opération. Il faut remercier N. BONNET-OULALDJ qui a clarifié la règle de 30 % de participation de la Ville aux opérations d'illumination dans chaque quartier. Nous devons aussi remercier les associations de commerçants pour ces initiatives. Il faut aussi rappeler que cette enveloppe de 473 000 euros, complétée, à l'échelle de Paris, est inférieure ou très en deçà de ce qui est fait par exemple à Nice où les budgets tournent autour de 800 000 euros, à Strasbourg. Une grande capitale comme Paris devrait dégager des marges de manœuvre suffisantes pour davantage s'illuminer en cette fin d'année. Cela fait partie de l'attractivité, au-delà de l'aspect commercial, c'est un lien social. Nous pouvons encourager les associations à le faire davantage, même si nous pouvons nous réjouir de retrouver les 30 % de participation aux illuminations, vieil engagement de la Ville de Paris, le reste restant à charge des commerçants et des entreprises. Je peux vous dire

combien il est compliqué de boucler les budgets selon les rues du 17^{ème} arrondissement. Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'associations dans le 17^{ème} arrondissement qui se portent volontaires sur ces sujets.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions (473.300 €) aux associations de commerçants et au groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 178

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-220

OBJET : 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'un correctif sur une délibération que nous avons déjà présentée au dernier conseil qui n'a pas pu être prise en considération lors du dernier conseil de Paris. Cela concernait le renouvellement des concessions pour le groupe DADOUN sur l'ensemble de Paris en 2026. Il manquait juste une erreur matérielle puisqu'un rapport n'avait pas été présenté à la bonne commission. Cette délibération est donc exactement la même. Je vous encourage à voter pour, tout comme la dernière fois.

M. BOULARD : Merci, sur ce sujet j'avais défendu au conseil de Paris, après l'avoir présenté ici au conseil d'arrondissement, un vœu demandant une délibération spécifique pour la possibilité d'implanter un nouveau marché alimentaire à l'échelle de l'arrondissement. Ce vœu a été rejeté par l'exécutif parisien, je le regrette, car je pense que la Ville de Paris a les moyens, en lien avec la Chambre de commerce ou en lien avec l'APUR, qui a des bases de données intéressantes et qui est capable de se projeter sur des zones de chalandise suffisantes pour créer des marchés alimentaires. Nous connaissons l'évolution des modes de consommation. Je redemanderai à ce que nous ayons une étude pour objectiver la possibilité d'implanter un éventuel nouveau marché alimentaire dans le 17^{ème} arrondissement. J'ai d'ailleurs écrit à la Maire de Paris en ce sens le 22 octobre dernier pour appuyer cette demande, au-delà du vœu rejeté.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 à L 1411- 19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 312

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-221

OBJET : 2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros)

M. BOULARD : La parole est à C. LUBIN-NOEL, conseillère de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et du conseil de quartier Legendre-Levis.

Mme LUBIN-NOËL : Oui, merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet les conventions et les subventions de fonctionnement pour un montant global de 109 000 euros en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et le renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS pour un montant de 2 500 euros. L'économie sociale et solidaire représente environ 10% de l'emploi privé à Paris, à travers ses structures historiques, associations, coopératives, mutuelles, fondations, auxquelles s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Outre qu'elle représente un secteur important et résilient en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux bénéfiques à la vie des Parisiennes et des Parisiens. Ainsi, la présente délibération vise à soutenir des actions relevant de l'économie sociale et solidaire et à adhérer à l'association Le labo de l'ESS.

Parmi ces structures, il est notamment attribué une subvention de 2 000 euros à l'UDESS, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, qui regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs, associations, mutuelles et coopératives, et 16 branches de secteurs professionnels. Avec plus de 32 000 entreprises, employant plus de 1 million de salariés, l'UDESS est à elle seule l'organisation multiprofessionnelle de l'ESS. À l'occasion de ce mois de novembre dédié à l'économie sociale et solidaire, la mairie du 17^{ème} organise une matinée de rencontres d'emplois dans l'ESS en partenariat avec l'UDESS ce 28 novembre. Je vous propose de voter favorablement sur cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511- 2, L1511- 3, L2511- 1, L2512- 1 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions et de signer des conventions avec 12 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social et de renouveler l'adhésion de la Ville à l'association Le Labo de l'ESS ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 76

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-222

OBJET: 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

M. BOULARD : Merci, nous poursuivons avec les délibérations présentées par G. ROUAH, adjointe en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. La présente délibération est destinée à attribuer aux collègues publics parisiens des dotations complémentaires de fonctionnement, pour 49 992 euros, répartis en douze collèges afin de financer l'entretien des cours oasis. Notre arrondissement n'est pas concerné par ces dotations. La délibération établit également des subventions d'équipements pour 25 731 euros, en complément du recensement annuel des besoins en matériel mobilier réalisé auprès de l'ensemble des collèges publics parisiens. Elle permettra de financer la charge de vidéoprojecteurs, de matériel de reprographie et permettra à trois établissements de financer l'achat de leur photocopieur. Dans le 17^{ème} arrondissement, malheureusement, aucun établissement n'est concerné. Enfin, la délibération établit des subventions pour travaux, pour 53 459 euros, réparties en 22 établissements, permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Pour le 17^{ème} arrondissement, une subvention de 1829 euros pour le collège Mallarmé et 3188 euros pour le collège Boris Vian, pour des travaux de remplacement d'un radiateur d'un logement et le remplacement de trois systèmes de désenfumage dans des vestiaires au sous-sol. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), de subventions d'équipement (25 731 euros), et de subventions pour travaux (153 459 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 37

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-223

OBJET : 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire, la présente délibération est destinée à attribuer des subventions et signer des conventions avec 27 associations dans le cadre de dispositifs Éducation par le sport, pour un montant total de 300 000 euros. Pour l'année 2024-2025 et afin de faire profiter à davantage d'enfants en difficulté scolaire de projets d'éducation par le sport, il s'agit ici de reconduire les projets réussis ces quatre dernières années et désigner de nouveaux lauréats, pour un montant de 300 000 euros. Pour le 17^{ème} arrondissement, la compagnie de danse KeatBeck recevra 10 000 euros, et SCUF recevra 12 000 euros. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et l'autorisation de signer les conventions ci-jointes avec 27 associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 58

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-224

OBJET : 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération est destinée à attribuer les dotations complémentaires aux projets des collégiens pour la somme totale de 94 905 euros. Afin d'encourager l'engagement et la participation des jeunes, une dotation complémentaire est dédiée au financement de projets conçus et portés par les collégiens. Ce dispositif permet aux collèges de percevoir un complément à la dotation forfaitaire au titre du financement des projets collégiens lauréats de l'appel à projets annuel dans la limite de 1 500 euros par initiative. Le montant total des dotations complémentaires aux projets des collèges publics s'élève, pour l'exercice 2024, à 94 905 euros. Dans le 17^{ème} arrondissement, ont pu en bénéficier le collège André Malraux, pour 6 483 euros, le collège Boris Vian, pour 3 392 euros, et le collège Stéphane Mallarmé pour 3 684 euros.

J'ai eu l'occasion de faire partie des jurys. C'est chouette et à promouvoir dans nos collèges. Je ne vois pas ici le collège Balzac, ni celui de la Roche Blanche, j'invite les représentants du Maire aux conseils d'administration de ces deux collèges à rappeler qu'ils peuvent soutenir des projets à l'Hôtel de Ville et, dans la grande majorité, tous obtenir une subvention sur une hauteur maximale de 1 500 euros. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération et je vous encourage, dans les conseils d'administration des collèges, à faire valoir ce dispositif. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien 2021- 26 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu la délibération 2023 DASCO 94 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 fixant les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collèges publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 139

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-225

OBJET : 2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire, la présente délibération est destinée à attribuer des subventions pour un montant total de 417 986 euros à cinq associations en signant des conventions et avenants à convention pour la gestion de dix lieux d'accueil Enfants parents à Paris. Les LAEP sont des espaces accessibles à tous dans lesquels les usagers peuvent se rendre de manière anonyme et sans rendez-vous, accueillant les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent. En complément de l'activité traditionnelle de ces établissements, il existe un dispositif mobile, appelé LAEP itinérant et le LAEP Hors les murs, afin d'aller au-devant de certains publics. Il vous est proposé d'attribuer, pour l'année 2024, des subventions d'un montant total de 417 986 euros, comprenant les acomptes déjà versés et un complément sous forme de solde pour soutenir l'action des cinq partenaires associatifs gérant les dix espaces différents d'accueil Enfants parents. Concernant notre arrondissement, il s'agit d'attribuer 9 352 euros à l'association Centre d'action sociale protestant (CASP) pour le LAEP Hors les murs dans un centre d'hébergement de notre arrondissement. Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (Paris Centre) et son action LAEP Hors les murs en CHU/CHRS ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C, rue Amelot (11e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant (15e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association « Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) » ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison des Sources » situé 83, rue Julien Lacroix (20e), d'un « Lieu d'Accueil Enfants Parents mobile » à destination des familles hébergées ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 26 décembre 2023 avec l'association « Ressources Enfances Parentalités » ayant son siège social 33, rue Poliveau à Paris (5e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents « Le Parc avec un Toit » situé 38, rue Poliveau (5e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à cinq associations ainsi que la signature de deux conventions et quatre avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 108

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-226

OBJET : 2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération est destinée à attribuer des subventions pour un montant total de 173 600 euros en signant des conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les arrondissements du 10^{ème} jusqu'au 20^{ème} arrondissement. Les établissements sont répartis dans 11 arrondissements et les projets sont portés par 20 structures. Pour le 17^{ème} arrondissement, il s'agit de subventionner l'association franco-chinoise Pierre Ducerf à hauteur de 4 200 euros et l'association Entraide scolaire amicale pour le projet Paris Collège Familles au collège Stéphane Mallarmé, à hauteur de 1150 euros. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 20 associations et la signature de conventions annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 117

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-227

OBJET : 2024 DFPE 149 Reconditionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est destinée à signer des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance et propose au vote les nouvelles modalités de conventionnement pour la période 2025 à 2027. Pour le 17^{ème} arrondissement, il s'agit de signer avec les associations Crescendo, ABC puériculture, la fondation œuvres de la croix de Saint-Simon, la Maison Kangourou, la Croix rouge Française, l'UDAF et France Horizon. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 149

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-228

OBJET : 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération est destinée à attribuer des subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté, pour un montant global de 3 843 133 euros. Pour le 17^{ème} arrondissement, il s'agit de subventionner les associations dont j'ai mentionné le nom dans la précédente délibération, à savoir l'association Crescendo avec 407 885 euros, ABC puériculture avec 512 160 euros, la fondation Œuvres de la Croix Saint-Simon avec 778 910 euros, la Croix rouge Française avec 165 385 euros, l'UDAF avec 141 620 euros, France Horizon avec 27 160 euros et l'association Gan Menahem avec 195 455 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 9 décembre 2021, 1er janvier 2022, 7 janvier 2022, 14 avril 2022, 20 octobre 2022, 1er décembre 2022, 9 décembre 2022, 18 juillet 2023, 20 juillet 2023, 19 octobre 2023 par les associations citées ci-dessous et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux 39 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 159

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-229

OBJET : VI72024057 Vœu relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non adapté à leurs besoins pour les bailleurs de la Ville de Paris

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen de vœux non rattachés. Le vœu 57 est présenté par S. DELIVONNIÈRE, adjoint au Maire.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu technique, relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires, mais non occupants d'un logement non adapté à leurs besoins. C'est un vœu que nous orientons vers les bailleurs de la Ville de Paris, bien sûr.

Vus les articles 441 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat ;

Considérant que la décision d'attribution du logement est soumise en dernier ressort à l'appréciation de la commission du bailleur ;

Considérant que les propriétaires d'un logement non adapté aux besoins du foyer peuvent accéder à un logement social, et que ces demandeurs se voient malheureusement refuser l'accès au logement social, au motif qu'ils sont propriétaires – je précise : nous parlons bien de propriétaires d'un studio pour une famille par exemple ;

Considérant que les revenus du bien immobilier entrent dans le calcul des ressources du dossier de demande de logement et définissent la catégorie du demandeur ;

Considérant que, souvent, les entrepreneurs et commerçants ont recours à l'investissement dans un bien immobilier pour garantir des investissements, une activité et constituer une épargne ;

Considérant la nécessité d'apporter un message clair pour faciliter le parcours des demandeurs de logement, particulièrement à Paris,

Monsieur le Maire et nous, élus de la majorité, proposons et émettons le vœu que la Maire de Paris demande aux bailleurs de la ville, lors de l'examen des dossiers de demande de logement en commission d'attribution, de permettre l'accès au parc social des ménages propriétaires non occupant d'un logement inadapté à leurs besoins, en évaluant les dossiers sur la base des ressources, et non du statut propriétaire. Je vous remercie.

M. DASSIE : Merci Monsieur le Maire, nous avons plutôt un avis favorable sur ce vœu. Seuls deux points nous posent problème. Sur le considérant 3, dont le principe consiste à insinuer que les logements sont systématiquement refusés pour ces propriétaires non occupants de logements non adaptés, seriez-vous d'accord de retirer ou modifier le considérant ? Nous pourrions par exemple dire « considérant que des demandeurs ». Ma deuxième proposition concerne le niveau de l'attendu et le principe d'éviter d'insinuer systématiquement que le statut de propriétaire pose

problème, je formulerai de la façon suivante : « l'accès au parc social des ménages propriétaires non occupants d'un logement non adapté à leurs besoins soit évalué selon les conditions de ressources répondant aux critères fixés », en retirant « et non du statut de propriétaire ». Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour votre proposition d'amendement au mot près.

M. LAVAUD : Au départ j'avais prévu de m'abstenir, parce que je pensais que cela pouvait ouvrir la porte à certains abus, mais vu ce que vous venez de dire, je pense que je vais voter pour. Je suis favorable au vœu et à l'amendement.

M. MALLO : Merci, j'avais prévu de m'abstenir sur ce vœu, mais avec les amendements proposés par Monsieur DASSIE, je serai plutôt favorable à voter pour, sous couvert que les amendements soient acceptés.

M. BOULARD : Merci, au nom de la majorité, nous accédons aux amendements. Ils vont dans le bon sens, nous avons des situations très hétérogènes selon les bailleurs. C'est un vœu technique, mais un vœu important, car nous rencontrons des situations, à Paris, nombreuses dans ce cas. Il y a des commissions d'attribution dans les arrondissements, il y a une commission bailleurs. C'est important cependant de clarifier les choses. Cette proposition est très utile pour les Parisiens.

M. DE LIVONNIÈRE : Une précision sur le troisième considérant que vous pointiez. Il ne s'agit pas d'insinuer, 100 % des personnes dans le 17^{ème} arrondissement qui avaient potentiellement accès à des logements sociaux se sont vues refuser au motif qu'ils étaient propriétaires. C'est bien le motif.

M. BOULARD : C'est le statut de propriétaire qui est systématiquement rejeté, sans regarder si le logement est adapté ou non. Nous nous en tenons au statut. Or, quand nous regardons les dossiers, ils rentrent dans les catégories éligibles. Je pense que, pour plus de clarté, nous retiendrons votre amendement.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Aurélie Assouline et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vus les articles 441 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant que la décision d'attribution du logement est soumise en dernier ressort à l'appréciation de la commission du bailleur ;

Considérant que les propriétaires d'un logement non adapté aux besoins du foyer peuvent accéder à un logement social ;

Considérant que des demandeurs de logements propriétaires non occupant d'un logement ne répondant pas aux besoins du foyer se voient refuser l'attribution d'un logement social au motif qu'ils sont propriétaire d'un bien immobilier ;

Considérant que les revenus du bien immobilier entrent dans le calcul des ressources du dossier de demande de logement et définissent la catégorie du demandeur ;

Considérant que pour les entrepreneurs et commerçants l'investissement dans un bien immobilier constitue un moyen d'épargne et de garantie à titre personnel et professionnel ;

Considérant la nécessité d'apporter un message clair pour faciliter le parcours des demandeurs de logement, particulièrement à Paris ;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière, et les élus du 17^{ème} arrondissement émettent le vœu que le maire de Paris :

- Demande aux bailleurs de la ville de Paris, lors de l'examen des dossiers de demande de logement en commission d'attribution, de permettre l'accès au parc social des ménages propriétaires non

occupant d'un logement inadapté à leurs besoins, dès lors que les conditions de ressources répondent aux critères fixés.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024057

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-230

OBJET: VI72024058 Vœu relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

Considérant les fortes pluies de la mi-octobre ;

Considérant qu'au moins quatre écoles du 17^{ème} arrondissement ont connu des incidents qui laissent inquiets quant à la capacité des bâtiments à supporter des intempéries annoncées de plus en plus intenses à l'avenir ;

Considérant qu'il s'agit de l'école Gilbert Cesbron (fuites dans les classes), de l'école Berthier (effondrement d'un plafond dans l'entrée), de l'école Champerrret (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) et de l'école élémentaire Rostropovitch (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) ;

Considérant que dans ce dernier cas le plafond s'est effondré sur une élève, entraînant un traumatisme crânien, et que la mère de l'enfant a porté plainte contre la Ville ;

Considérant que ces événements permettent de surcroît de remarquer la fragilité de bâtiments livrés ces dix dernières années, dont les problèmes rencontrés par certains ne sont pas sans rappeler le cas de l'école de la rue Duplex dans le 15^{ème} arrondissement, discuté en conseil de Paris à la séance du 8 octobre. Et Gilbert Cesbron, Bernard Buffet, Mstislav Rostropovitch, ça fait beaucoup... ;

Considérant les obligations de sécurité dans la gestion du service public scolaire ;

Considérant les engagements de la Ville quant à la qualité et la durabilité des bâtiments ;

Considérant la multiplication des incidents ;

Considérant l'absence de renforts dans les équipes chargées de surveiller et réparer, côté DCPA/SLA et côté DASCO/CASPE ;

Monsieur le Maire, A. Bougeret, G. Rouah, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que la Ville de Paris mette en place une action d'audit des bâtiments signalés aux CASPE ; érige la préservation et la durabilité des crèches et des établissements en objectif prioritaire ; et crée un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

M. ZIADY : Merci, je partage une grande partie du constat. Il est inacceptable que nous enchaînions les accidents aussi graves dans plusieurs écoles municipales. Nous nous abstenons sur ce vœu, non pas parce que nous sommes contre, mais parce que nous pensons qu'il n'y a pas forcément besoin de créer un fonds exceptionnel pour travailler sur ce sujet. Je pense qu'il faut prioriser politiquement, alerter la DASCOS sur ce sujet. Il y a peut-être des garanties décennales sur les nouvelles écoles livrées. Il n'est pas normal que nous ayons autant d'effondrements et de fuites sur des écoles récentes, et pour les écoles plus anciennes je pense qu'il faut que nous priorisions différemment et que nous alertions collectivement les CASPE et la DASCOS sur ces sujets. Ce sont des sujets qui se posent aussi sur des lycées d'ailleurs.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Je vais voter favorablement, car je pense qu'il y a un défaut de livraison et de conception, mais il s'agit aussi du changement climatique. C'est bien de créer un fonds, car il faut anticiper le financement des conséquences sur le bâti du changement climatique. Je vote pour.

Mme ROUAH : Je ne vois pas comment on peut s'affranchir de la création de ce fonds parce que le budget de 1,5 million d'euros qui nous est alloué chaque année pour les travaux pour 46 écoles ne couvrira pas, même si nous priorisons les réparations, ce type d'incidents. Le temps d'actionner les garanties décennales, auprès des promoteurs immobiliers notamment, il pleut dans les classes. Il y a des plafonds qui s'écroulent sur des enfants. Nous ne pouvons pas attendre. La création d'un fonds marque aussi l'urgence de faire les travaux nécessaires en anticipant ce type d'intempéries qui ne vont pas en s'améliorant. Certes, depuis 1924, il n'avait pas autant plu que la période du mois d'octobre, mais nous ne pouvons plus attendre. Cela se prépare dans d'autres écoles, nous savons donc que cela va arriver dans d'autres écoles. Il est temps d'anticiper.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Géraldine Rouah et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant les fortes pluies de la mi-octobre ;

Considérant qu'au moins quatre écoles du 17^e arrondissement ont connu des incidents qui laissent inquiet quant à la capacité des bâtiments à supporter des intempéries annoncées de plus en plus intenses à l'avenir ;

Considérant qu'il s'agit de l'école Gilbert Cesbron (fuites dans les classes), de l'école Berthier (effondrement d'un plafond dans l'entrée), de l'école Champerret (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) et de l'école élémentaire Rostropovitch (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) ;

Considérant que dans ce dernier cas le plafond s'est effondré sur une élève, entraînant un traumatisme crânien, et que la mère de l'enfant a porté plainte contre la Ville ;

Considérant que ces événements permettent de surcroît de remarquer la fragilité de bâtiments livrés ces dix dernières années, dont les problèmes rencontrés par certains ne sont pas sans rappeler le cas de l'école de la rue Dupleix dans le 15^e arrondissement, discuté en conseil de Paris à la séance du 8 octobre : Gilbert Cesbron, Bernard Buffet, Mstislav Rostropovitch... ;

Considérant les obligations de sécurité dans la gestion du service public scolaire ;

Considérant les engagements de la Ville quant à la qualité et la durabilité des bâtiments ;

Considérant la multiplication des incidents ;

Considérant l'absence de renforts dans les équipes chargées de surveiller et réparer, côté DCPA/SLA et côté DASCO/CASPE ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Géraldine Rouah et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Mette en place une action d'audit des bâtiments signalés aux CASPE ;
- Érige la préservation et la durabilité des crèches et des établissements en objectif prioritaire ;
- Crée un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024058

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-231

OBJET : V172024060 Vœu relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements

M. BOULARD : Nous passons à l'examen du vœu 60 présenté par L. FERNANDES, adjointe au Maire.

Mme FERNANDES : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis quelques semaines, la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la mission Urgence sociale créée en 2022 sous l'égide du secrétariat général de la ville de Paris met en place une territorialisation de l'urgence sociale qui accroît considérablement le rôle des Directions générales des services des mairies et des espaces parisiens de solidarité. La MUS n'interviendra désormais qu'en soutien des mairies pour les situations dites complexes. Cette territorialisation prévoit trois instances : la coordination des maraudes, avec l'ensemble des acteurs de la solidarité professionnelle et bénévole 3 fois par an ; la coordination technique réunissant les services de propreté, la police municipale et le commissariat, les travailleurs sociaux, l'UASA, les équipes mobiles psychiatriques ; et enfin une instance entre professionnels de l'action sociale, sans la mairie. Les trois instances sont coordonnées par la DGS et l'EPS, ce qui représente une très forte implication et un suivi quotidien des services des situations des personnes à la rue. Les signalements de nouvelles installations sur l'espace public par les riverains, les maraudes, mais aussi la Direction de la propreté et de l'eau, sont quasiment quotidiens.

À travers ce vœu, nous demandons que cette territorialisation soit rapidement accompagnée d'une mise à disposition de moyens humains supplémentaires dans les EPS, les DGS et les Directions territoriales de la police municipale. Celle-ci est d'ailleurs déjà expérimentée dans d'autres arrondissements. Il est plus qu'urgent de nous donner les moyens pour agir contre l'exclusion des personnes et pour les aider à retrouver un toit. Chaque année, depuis 2022, la nuit de la solidarité comptabilise en effet 500 nouvelles personnes à la rue à Paris. C'est pour cela que je vous demande, chers collègues, de voter favorablement à ce vœu.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Une expérimentation est effectivement en cours dans plusieurs arrondissements, et fonctionne bien. Il faut donc le faire dans le 17^{ème} arrondissement, car cela aura vocation à être organisé partout. Nous voterons favorablement ce vœu.

M. LAVAUD : Je vote favorablement également.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le fonctionnement de l'urgence sociale à Paris ;

Considérant la création de la Mission Urgence Sociale (MUS) en 2022 afin de coordonner l'action des différents acteurs sous l'égide du Secrétariat Général de la Ville de Paris ;

Considérant la territorialisation en cours de l'urgence sociale qui sera placée en premier chef sous la responsabilité des Directions Générales des Services (DGS) des mairies d'arrondissement et des Établissements Parisiens des Solidarités (EPS), la MUS n'intervenant plus qu'en soutien ;

Considérant que cette territorialisation prévoit la création de trois instances (CAVS, CVS, CSMS) coordonnées par les EPS et les DGS ;

Considérant que cette territorialisation concerne également l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) dans les Divisions territoriales de la Direction de la Prévention et de la Police Municipale (DPMP) ;

Considérant que cette territorialisation doit s'accompagner d'une mise à disposition par la Ville de moyens humains supplémentaires dans les DGS, EPS et DT de la DPMP ;

Considérant que cette mise à disposition de moyens humains est déjà expérimentée dans certains arrondissements ;

Considérant que cette territorialisation permettra une connaissance plus fine et un meilleur suivi des situations des personnes à la rue ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la mise à disposition de moyens humains supplémentaires soit généralisée dans tous les arrondissements, à savoir un poste rattaché au DGS, à l'EPS, et une UASA territorialisée

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024060

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-232

OBJET : VI72024061 Vœu relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris

M. HATTE : Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Avec Monsieur le Maire et C. LEDRAN, nous souhaitons alerter et encourager la mairie de Paris à prendre le tournant de l'intelligence artificielle dans la gestion des chantiers et dans la communication liée autour de la gestion des chantiers. Je rappelle qu'il existe des technologies qui ont été mises au point permettant de planifier l'entretien et la communication autour des chantiers de voiries et prévoir les chantiers qui devront être mis en place. Je souhaite rappeler qu'il y a 7 500 chantiers qui ont été recensés avant les JO, sachant que de nombreux chantiers ont été reportés après les JO 2024 et auront lieu en 2025 et en 2026. Je rappelle aussi qu'il existe un OpenData qui permet à chacun d'aller voir en ligne des chantiers qui ont lieu, en temps réel ou presque, sur l'espace public. À cet égard, je rappelle aussi que la mairie du 17^{ème} arrondissement a lancé, il y a deux ou trois ans, la plateforme chantiers17.paris qui vise à recenser les chantiers mis en OpenData et permettre aux habitants d'indiquer leur adresse et de recevoir des notifications quand un chantier apparaît à moins de 300 mètres de chez eux.

Ce vœu consiste à demander à la mairie de Paris de mettre en place les outils d'IA performants qui permettent aux habitants d'avoir la seule information qui les intéresse, de savoir s'il y aura des chantiers auprès de chez eux, pour combien de temps. C'est très simple à faire, cela ne coûte presque rien, et cela répond aux attentes des habitants. Je vous remercie.

M. LAVAUD : Je ne sais pas qui tient le tableur de la gestion des chantiers à la mairie de Paris, mais j'aimerais bien le voir. Nous ne pouvons qu'aller dans le sens de ce vœu. Une nette amélioration est à prévoir, donc je voterai favorablement.

M. ZIADY : Merci, l'intervention de mon collègue m'a plutôt entraîné à voter contre. Je vais essayer d'expliquer pourquoi, même si je trouve que le vœu est intéressant. Sur le premier attendu, revenir sur la réforme du règlement de voirie de 2015 coûterait énormément d'argent, alors que nous parlons d'importantes économies. De toute façon, cela ne se fera donc pas. Une réflexion serait en revanche à avoir sur les coûts des travaux, leur durée, la réflexion d'efficacité. Sur Paris.fr, une carte de tous les chantiers est déjà consultable. Dans ma rue, nous pouvons signaler une anomalie sur l'espace public. Les données sont en accès libre. Sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, cela existe déjà en quelque sorte, cela s'appelait simplement la gestion de maintenance assistée par ordinateur. L'idée est de faire un relevé de l'état de dégradation de toutes les chaussées à Paris et de donner à tous les agents des informations sur les travaux. Ce que vous proposez dans le vœu est donc intéressant, mais de nombreux éléments sont déjà en cours de développement. Nous pouvons toujours faire mieux, mais sous-entendre que rien n'est fait du côté de la Ville en termes d'intelligence artificielle. Je voterai donc contre.

M. BOULARD : Insinuer que la ville ne faisait rien n'était pas tout à fait l'esprit du vœu.

M. HATTE : L'usage de la technologie dans la gestion des chantiers de voirie existe, néanmoins je fais partie du comité sur l'intelligence artificielle qui a été mis en place sur la Ville de Paris et qui se réunit à l'Hôtel de Ville. Nous auditionnons les directeurs, et notamment le directeur de la DVD, et l'IA n'est pas encore utilisée. Au regard des travaux qui ont lieu, l'intelligence peut donc faire émerger des zones sur lesquelles il faut faire des travaux, avant d'en avoir besoin. Cela fait gagner du temps et de l'argent.

M. BOULARD : C'est une réalité. La Ville n'a pas pris le tournant de l'intelligence artificielle sur un certain nombre de sujets du quotidien. La gestion des nids-de-poule pourrait tout à fait être gérée par des outils d'IA. D'autres villes dans le monde, en Europe, l'utilisent. Paris ne s'est pas inscrite dans ces logiques. C'est très concret et cela permet de passer à une étape supérieure de la technologie que vous évoquez et qui a ses limites, et surtout de programmer des investissements pour l'entretien de la voirie, de prioriser et d'évaluer rapidement la dégradation de la chaussée, plutôt que d'avoir à faire en urgence un certain nombre de travaux et renoncer à d'autres travaux programmés.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran et les élus de la Majorité d'arrondissement ;

Considérant que l'article R* 141-40 du code de la voirie routière dispose qu'un règlement de voirie fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux

normes techniques et aux règles de l'art et qu'il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains des travaux de réfection seront exécutés par la commune ;

Considérant que la Ville de Paris a procédé à la modification de son règlement de voirie en 2015 ;

Considérant que ce règlement prévoit désormais que les intervenants sont entièrement responsables de la remise en état de l'espace public à l'identique : réfection de la structure et des revêtements, repose des mobiliers, reconstitution de la signalisation verticale et horizontale et de l'éclairage public ;

Considérant que ce changement ne permet pas de disposer d'un espace public uniforme et en bon état ;

Considérant qu'avant les Jeux olympiques et paralympiques, il était recensé près de 7 500 chantiers à Paris ;

Considérant que la mauvaise gestion des chantiers tout au long de la mandature oblige la Ville de Paris à repousser certains chantiers après 2026 en raison d'un engorgement de ces derniers ;

Considérant que sur l'open data il existe un relevé des chantiers à Paris ;

Considérant qu'il est essentiel que les Parisiennes et les Parisiens puissent être informés des chantiers qui se déroulent à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail afin de s'adapter aux éventuelles contraintes ;

Considérant que la Ville de Paris doit pouvoir utiliser tous les moyens nécessaires et notamment numériques afin d'informer directement les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que dans le 17^e arrondissement, une plateforme numérique appelée « chantiers17.paris » permet d'informer les riverains des chantiers qui vont avoir lieu autour de chez eux par l'envoi d'informations par mail ;

Considérant que l'entretien de la chaussée pourrait être utilement facilité et anticipé grâce à de nouvelles technologies utilisant l'intelligence artificielle pour détecter les dégradations ;

Considérant que des initiatives en ce sens sont d'ores et déjà déployées dans certaines communes franciliennes telles que Villeneuve-Saint-Georges ou Vincennes, et d'autres villes de France et européennes ;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran et les élus de la Majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Rétablisse, au sein de son règlement de voirie, une gestion internalisée de la réfection de la voirie après les travaux des intervenants sur leurs chantiers.
- Lance une plateforme numérique recensant l'ensemble des chantiers de la Ville de Paris et permettant l'envoi d'alertes, de manière dématérialisée, aux riverains de ces chantiers afin de les informer des dates de ces derniers et de leur nature.
- Expérimente des solutions utilisant l'intelligence artificielle pour anticiper l'entretien de la voirie et faciliter le travail des équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024061

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-233

OBJET : V172024049 Vœu relatif à régulation de l'espace public

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de la régulation de l'espace public. L'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo. Piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement cet espace, au détriment de la sécurité de tous. Cette situation a récemment culminé avec le décès tragique d'un jeune cycliste qui souligne l'urgence d'agir pour prévenir les risques routiers. La proposition serait que la Ville lance une campagne de sensibilisation massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques et qu'elle assure une application rigoureuse des règles de circulation et de stationnement, grâce à une police municipale renforcée.

Je précise quand même qu'étant cycliste moi-même, j'ai constaté depuis l'événement tragique dont je viens de parler, un changement de comportement de la part des cyclistes qui est très net, notamment dans le respect des feux, etc. Par contre, côté police municipale, je n'ai rien vu. Je vous demande de voter favorablement.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Je suis désolé, mais je suis totalement contre ce vœu. Pour rappel, en juillet 2023, nous avons voté un code de la rue en conseil de Paris, avec une campagne de communication municipale. Une deuxième est prévue, et cela coûte de l'argent. Sur le deuxième attendu du vœu, oui, nous pouvons demander plus de police municipale, mais si nous regardons le bilan de la police municipale sur les 18 derniers mois, il y a 1,2 million de PV. Sur ces 1,2 million de PV, 600 000 sont au titre du stationnement sauvage, 400 000 pour non-respect des règles de la circulation. Et dans sept mairies d'arrondissement, des stages de sensibilisations sont régulièrement organisés pour éviter les infractions routières. D'ailleurs, je précise pour le 17^{ème} arrondissement que vous avez le droit de demander à DPMP et à N. NORMAN d'en organiser. De nombreuses actions sont donc déjà menées. Nous pouvons toujours nous améliorer dans la communication, mais je ne suis pas d'accord avec ce vœu.

M. CHARPENTIER : Monsieur LAVAUD, si vous ne voyez pas la police municipale, c'est certainement parce que vous ne commettez pas d'infraction. Nous partageons tous le constat sur la difficulté de la coexistence des mobilités sur l'espace public, quels que soient les types d'usages, vélo, trottinettes, piétons. Je partage complétement le constat et la nécessité d'accompagner ce changement. Parfois, il est un peu forcé par la Ville de Paris, ce qui ne facilite pas la situation et provoque des tensions. Sur l'aspect communication, nous pourrions faire mieux, la Ville de Paris pourrait faire mieux. Je me permets de souligner que nous avons souvent des difficultés avec la Ville concernant des sujets de signalisation verticale et horizontale, c'est-à-dire les panneaux et la signalisation au sol, pour guider les usagers. Le meilleur exemple est ce que nous avons devant la mairie, où nous nous battons tous les jours avec les cyclistes qui sont interdits de circuler sur cette place. Une piste fait le tour par la rue Mariotte, mais ils coupent. Nous verbalisons donc. Sur le sujet de la communication, je suis donc assez d'accord.

Sur le deuxième point, celui de la police municipale, je suis en revanche moins d'accord, car nous avons des verbalisations. Nous avons lancé des opérations code de la rue, en déclinaison dans le 17^{ème} arrondissement, avec le déploiement d'équipes de police municipale sur un point donné pour aller faire de la prévention, du contrôle et de la verbalisation sur l'ensemble des mobilités. Quatre opérations de ce type sont organisées par semaine depuis le début de l'année. Tous les conseils de quartier sont concernés, pour entre 20 et 40 agents déployés sur chaque opération. Quel est le bilan ? Cela représente environ 45 000 PV liés aux mobilités. Nous ne pouvons pas dire que la DT17 ne fait rien. Je ne vais pas tout vous détailler, mais nous comptons 30 000 verbalisations pour circulation sur voie non autorisée, plutôt pour les voitures, mais aussi les cyclistes sur les trottoirs ou les piétons qui ne traversent pas au bon endroit. Nous verbalisons aussi les refus de priorité par les voitures. Je ne suis donc pas tout à fait d'accord sur la deuxième demande. Évidemment, il faudrait faire plus. Évidemment, nous voulons plus de policiers municipaux dans le 17^{ème} arrondissement. Malheureusement nous ne pouvons pas aller plus vite que la Ville de Paris.

Je voulais donc vous proposer de retirer ce deuxième point sur la police municipale, qui est tout de même assez active dans le 17^{ème} arrondissement, et néanmoins conserver la demande d'une communication plus affirmée de la part de la Ville de Paris sur les sujets de mobilités.

M. LAVAUD : C'est d'accord.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant que l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo ;

Considérant qu'un meilleur partage de l'espace public est indispensable, mais que les évolutions ont engendré des formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;

Considérant que la violence routière est un fléau ;

Considérant la dégradation de la sécurité : piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la sécurité de tous ;

Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul, un jeune homme victime de violences routières, un drame qui a ému toute la France et a souligné l'urgence d'agir pour améliorer la prévention des risques routiers ;

Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972 ;

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, et que leur application par la police municipale est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens, et plus responsable face aux dangers que représentent les tensions croissantes de l'espace public ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Lance une campagne de communication massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024049

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-234

OBJET : V172024050 Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris

M. LAVAUD : Il s'agit de la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement. Certains lieux emblématiques concentrent la majorité des visiteurs : la tour Eiffel, le Louvre, Montmartre. Cela entraîne une saturation des espaces publics et des nuisances pour les habitants. Par ailleurs, chaque arrondissement possède une histoire riche en culture et en activités qui mérite d'être mise en valeur. L'idée serait de promouvoir des quartiers pour contribuer à augmenter le nombre de visiteurs. La proposition est que la ville mette en place une stratégie touristique par arrondissement en élaborant un plan spécifique pour Paris en concertation avec les maires d'arrondissement et les acteurs locaux. Je sais que les maires d'arrondissement n'ont évidemment pas attendu pour réfléchir à l'attractivité touristique de l'arrondissement, mais l'idée est de profiter de l'impact que peut avoir la ville en termes de communication, notamment vis-à-vis des touristes arrivant à Paris, pour mettre en valeur l'offre des arrondissements. Nous pensons évidemment à la promotion des événements locaux, mais aussi aux parcours touristiques thématiques. Il en existe déjà, mais cela mériterait d'être recensé, organisé, mis en valeur au niveau de la ville. Je vous demande de voter favorablement.

M. ZIADY : Je ne sais pas s'il fallait faire un vœu sur ce sujet, mais sur le fond je suis assez d'accord. Sur le projet de mandature du F.HOCQUARD, il y avait cet engagement de travailler et de permettre aux arrondissements de développer des stratégies touristiques. Certains arrondissements commencent à s'y pencher. S'il est possible de le faire et que la mairie de Paris accompagne les arrondissements sur ce sujet, sachant que chacun a ses spécificités, nous ne pouvons qu'être d'accord.

M. MALLO : Je vais soutenir ce vœu qui est totalement légitime et qui pourrait former une suite à ce que nous avons vécu dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques en termes de rayonnement.

Mme BOUGERET : Merci. Cela ne vous aura pas échappé que nous avons aussi à cœur de valoriser le patrimoine touristique du 17^{ème} arrondissement, pour preuve récemment et dans le cadre des Jeux olympiques, mais pas que, puisque l'attractivité touristique de notre arrondissement a vocation à perdurer. Nous avons édité un guide touristique traduit et distribué dans les hôtels de l'arrondissement, dans les restaurants. Il rencontre un beau succès. Nous essayons aussi de créer des parcours thématiques pour créer une autre forme d'attractivité. Ce sont des parcours culturels, des parcours de galeries d'art. C'est une autre manière de participer à l'attractivité de notre arrondissement et découvrir ses artisans, ses commerçants, et bien d'autres choses. Un plan spécifique pour Paris et pour ses arrondissements, pourquoi pas. Qui peut le plus, peut le moins. À mon avis, cela se joue à l'échelle parisienne, cela se joue aussi à l'échelle de l'office du tourisme de Paris. Il y a quelques années, des parcours avaient été organisés via l'OTCP et je pense que l'OTCP pourrait aussi se saisir de ce sujet et de l'attractivité de nos arrondissements. Nous voterons ce vœu qui va dans le bon sens et qui s'inscrit dans ce que nous avons déjà initié dans le 17^{ème} arrondissement.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant que Paris accueille chaque année près de 29 millions de touristes, dont près de la moitié sont français selon l'Apur et fait d'elle, l'une des destinations touristiques les plus prisées au monde ;

Considérant que près de 49 millions de visiteurs ont visité l'un des 68 sites touristiques parisiens référencés en 2022 selon l'Apur ;

Considérant que certains lieux emblématiques concentrent la majorité des visiteurs tels que la tour Eiffel (6,3 millions de visiteurs en 2023), le Musée du Louvre (8,9 millions de visiteurs en 2023), Montmartre, pouvant entraîner une saturation des espaces publics et des nuisances pour les habitants ;

Considérant l'importance de préserver la qualité de vie des Parisiens tout en affirmant l'attractivité touristique de la capitale ;

Considérant que chaque arrondissement de Paris possède une identité unique, riche en histoire, en culture et en activités qui méritent d'être mises en valeur ;

Considérant qu'une stratégie touristique adaptée à chaque arrondissement pourrait favoriser une meilleure répartition des flux touristiques, réduire la pression sur certains sites emblématiques et promouvoir des quartiers moins fréquentés, et contribuer à augmenter le nombre de visiteurs ;

Considérant que cette approche contribuerait également à soutenir les commerces locaux et à dynamiser l'économie de chaque arrondissement ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- s'engage à mettre en place une stratégie touristique par arrondissement, comprenant les actions suivantes :
 - élaboration d'un plan d'action spécifique pour Paris, en concertation avec les mairies d'arrondissement et les acteurs locaux, prenant en compte ses atouts, ses besoins et ses aspirations en développant des parcours touristiques alternatifs en encourageant les modes de transport respectueux de l'environnement, tels que la marche, le vélo et les transports en commun ;
 - promotion des événements locaux, des artisans, et des acteurs culturels par le biais de campagnes de communication ciblées ;
 - mise en place de parcours touristiques thématiques, reliant les sites d'intérêt et valorisant le patrimoine de chaque quartier ;
 - suivi régulier des retombées économiques et sociales de cette stratégie, avec une évaluation annuelle pour ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024050

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-235

OBJET : VI72024051 Vœu relatif au dispositif Paris Familles

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Ce vœu est relatif au dispositif Paris Familles, ne concernant pas que le 17^{ème} arrondissement, mais également d'autres comme le 9^{ème} arrondissement. La mise en place de Paris Familles a généré des problèmes techniques, des difficultés d'inscription aux services périscolaires, ainsi qu'une perte

d'historique lors de la transition depuis Facil'Familles, entraînant la confusion de nombreux parents. Le but de ce vœu est que la ville mette en place une hotline renforcée dédiée à l'accompagnement des familles sur ce sujet, traite de toute urgence la résolution de ces problématiques techniques afin de garantir un service fonctionnel et fiable pour toutes les familles parisiennes, renforce les mesures de communication pour informer les familles dans les démarches à suivre et s'assure que les agents municipaux soient soutenus et disposent de moyens nécessaires pour traiter rapidement les dossiers en suspens. Je vous remercie de voter favorablement.

Mme BOUGERET : Merci, la transformation de Paris Familles qui a remplacé Facil'Familles est évidemment un dossier que nous connaissons bien. Les services se retrouvent face aux familles perdues. Vous proposez plusieurs choses. Une hotline renforcée, pourquoi pas. Cela ne relève pas directement de la mairie d'arrondissement, mais plutôt du 3975 de la ville de Paris qui risque néanmoins d'être légèrement débordé au moment des facturations. Les problèmes techniques doivent être réglés en urgence effectivement, car les parents n'ont pas réussi à actualiser leurs inscriptions alors qu'ils y sont tenus maintenant tous les trois mois, s'agissant des crèches. Des parents n'ont aussi pas obtenu confirmation de leur place via ce dispositif.

Il faut rappeler qu'un travail a été fait, un flyer a été distribué aux parents. Les agents de la mairie ont sensibilisé, des permanences ont été organisées à la DASCO dans les écoles à destination des parents et ce mois-ci une pleine page du Paris17 est dédiée à l'information sur le dispositif. Il faut donc améliorer la situation, il faut que les agents municipaux soient mieux encadrés et que la communication soit peut-être mieux faite, mais beaucoup d'actions ont été menées déjà. Nous allons voter votre vœu, même si nous enfonçons un peu des portes ouvertes, car il va dans le bon sens.

M. DUMESNIL : Comme vous le dites dans votre conclusion, ce vœu enfonce des portes ouvertes. Nous allons nous abstenir.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire, pour moi les vœux, c'est pour exprimer des positions politiques et que nous puissions, dans le cadre réglementaire, en discuter ensemble. Il existe suffisamment d'exemples à la Ville de Paris. Vous avez évoqué le 3975 qui est déjà saturé, mais quand nous avons de nombreux problèmes, et nous en avons eu ces dernières années, je pourrais citer de nombreux exemples sur Paris Tennis, Paris Sport Vacances, Paris Associations, nous sommes sollicités par les associations et les mairies d'arrondissement et nous tentons de les corriger et de réorganiser les équipes. Je ne suis pas sûr qu'il faille faire un vœu. Vous avez évoqué le 9^{ème} arrondissement, mais la maire du 9^{ème} arrondissement a déjà fait remonter le sujet, je ne vois donc pas pourquoi il y aurait besoin de le faire à nouveau. Des courriers ont déjà été envoyés à tous les services de la ville, il n'y a donc pas forcément besoin de refaire un vœu ou d'avoir une discussion à ce sujet. Nous voterons donc contre.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Nous voterons favorablement, mais vous avez raison. Il y a beaucoup de problèmes techniques qui existent. En ce moment, un problème concerne le quotidien des Parisiens, il s'agit du site de signalement des dépôts sauvages. C'est un site interne, mais ce problème empêche les équipes de la propreté et de l'eau de Paris d'avoir les informations et les localisations de dépôts sauvages. Appelez donc le 3975, faites des signalements, mais il y a un délai de traitement plus long et qui risque de l'être encore plus sur la prochaine semaine. J'en informe donc les élus. Le bon réflexe est de signaler sur DansMaRue ou sur le 3975, mais il faut savoir que les équipes peinent à localiser les signalements des habitants, ce qui nous entraîne à multiplier les mails, ce qui n'est jamais très bon pour le suivi de ces opérations.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant qu'en août 2024, la Ville de Paris a lancé une nouvelle plateforme numérique, Paris Familles, en remplacement de Facil'Familles, afin de centraliser la gestion des services municipaux pour les familles parisiennes (inscription aux activités périscolaires, demande de place en crèche, etc.) ;

Considérant que la mise en place de Paris Familles a généré des problèmes techniques, des difficultés d'inscription aux services périscolaires, ainsi qu'une perte d'historique lors de la transition depuis Facil'Familles, entraînant la confusion de nombreux parents ;

Considérant que des familles n'ont pas pu déclarer correctement leurs liens parent/enfant, laissant près de 9 000 enfants apparaître comme orphelins, ce qui complique la facturation des activités périscolaires ;

Considérant que la première facturation, prévue pour novembre, risque également de poser des problèmes si les justificatifs CAF n'ont pas été mis à jour, exposant des parents au paiement du tarif maximum, de manière injustifiée ;

Considérant enfin que ces dysfonctionnements ont non seulement affecté les parents, mais également mis à rude épreuve les agents de la Ville, les directeurs d'écoles et les Référents Éducation Ville (REV), qui se sont retrouvés avec une charge de travail accrue, notamment pour rectifier les dossiers en suspens ;

Considérant qu'il est indispensable d'accompagner les familles parisiennes dans leurs démarches quotidiennes, en améliorant la qualité des services numériques municipaux ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- mette en place une hotline renforcée dédiée à l'accompagnement des familles dans la résolution des problèmes rencontrés sur la plateforme Paris Familles ;
- traite de toute urgence la résolution de ces problématiques techniques afin de garantir un service fonctionnel et fiable pour toutes les familles parisiennes ;
- renforce les mesures de communication pour informer les familles dans les démarches à suivre ;
- s'assure que les agents municipaux soient soutenus et disposent de moyens nécessaires pour traiter rapidement les dossiers en suspens.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024051

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 4

Abstention : 2

M. BOULARD : Je voulais aussi remercier tout particulièrement Aliénor qui a travaillé depuis de nombreuses années au service de la démocratie locale qui va nous quitter. C'est son dernier conseil. Merci Aliénor. Elle coordonnait notre conseil. Elle va nous quitter au 1^{er} décembre puisqu'elle a réussi un concours, et nous la remercions pour tout le travail, la rigueur et la réalisation des ordres du jour, le suivi des délibérations. Merci à elle et merci à toute l'équipe qui l'entoure, C. MULLER aussi et P. BOURRIAUD . Je vous donne rendez-vous le 3 décembre pour le prochain conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 21 heures 29.

Procès-verbal de la séance du 12 NOV. 2024

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Paul HATTE,
Conseiller de Paris, secrétaire de séance

